

Rapport de la vingt-troisième session de la

**COMMISSION EUROPÉENNE CONSULTATIVE POUR LES PÊCHES
DANS LES EAUX INTÉRIEURES**

Wierzba, Pologne, 26 mai-2 juin 2004



Les commandes de publications de la FAO peuvent être
adressées au:

Groupe des ventes et de la commercialisation
Division de l'information
FAO

Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie

Courriel: publications-sales@fao.org

Télécopie: (+39) 06 57053360

Rapport de la
VINGT-TROISIÈME SESSION DE LA
COMMISSION EUROPÉENNE CONSULTATIVE
POUR LES PÊCHES DANS LES EAUX INTÉRIEURES

Wierzba, Pologne, 26 mai-2 juin 2004

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 92-5-205306-9

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2005

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Le texte qui suit est la version finale du rapport présenté le 2 juin 2004 aux participants à la vingt-troisième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures

FAO.

Rapport de la vingt-troisième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures. Wierzba, Pologne, 26 mai-2 juin 2004.

FAO Rapport sur les pêches. No. 771. Rome, FAO. 2005. 46p.

RÉSUMÉ

La Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) a tenu sa vingt-troisième session à Wierzba (Pologne), du 26 mai au 2 juin 2004. En conjonction, un Symposium sur le développement de l'aquaculture – Partenariat entre scientifiques et associations de producteurs a été organisé. Les participants ont passé en revue les activités de la CECPI depuis 2002 dans les domaines suivants: biologie et gestion des pêches, aquaculture, protection des ressources aquatiques et aspects économiques et sociaux. La CECPI a examiné et approuvé son futur programme de travail et en particulier les activités qui seront entreprises jusqu'à la prochaine session de la Commission en 2006. La vingt-quatrième session sera précédée par un symposium intitulé «Energie hydroélectrique, maîtrise des crues et prises d'eau: incidences sur les poissons et les pêches».

Distribution:

Participants

Membres de la CECPI

Liste de correspondants de la CECPI

Département des pêches de la FAO

Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

TABLE DES MATIÈRES

	Page
DÉCISIONS, DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION DE LA CECPI	vii
I. OUVERTURE DE LA SESSION ET ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR	1
II. SYMPOSIUM SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE – PARTENARIAT ENTRE SCIENTIFIQUES ET ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS	1
III. BIOLOGIE ET GESTION (Sous-Commission I)	1
Anguilles	2
Surveillance des poissons en eaux douces	3
Les espèces introduites et les repeuplements	3
Cartographie de la répartition des poissons et de la qualité de l'habitat aquatique	3
Gestion des esturgeons	4
Election du Bureau	4
IV. AQUACULTURE (Sous-Commission II)	4
Maladies des poissons et leur traitement	5
Transferts de poissons et les aspects sanitaires	5
Ressources aquatiques en aquaculture	5
Pisciculture biologique	6
Perspectives de marché des produits de la pisciculture européenne en eaux douces	6
Réseau de centres d'aquaculture dans la région d'Europe centrale et orientale	6
Election du Bureau	7
V. PROTECTION DES RESSOURCES AQUATIQUES (Sous-Commission III)	7
Effets des modifications physiques de l'habitat aquatique sur les populations de poissons	7
Méthodes de remise en état des lacs et réservoirs	7
Lutte contre les oiseaux prédateurs et prévention des dégâts	8
Influence des méthodes de gestion sur l'environnement	8
Manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture	9
Directive-cadre de l'UE sur l'eau (DCE)	9
Effets sur l'environnement et la santé humaine des substances provoquant des troubles endocriniens	9
Critères et méthodes d'évaluation des risques pour l'environnement aquatique	9
Election du Bureau	9

VI.	QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (Sous-Commission IV)	10
	Pêches de loisir	10
	Aspects socio-économiques des pêches dans les eaux intérieures	10
	Autres activités	10
	Election du Bureau	11
VII.	ADOPTION DES RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES SOUS-COMMISSIONS	11
VIII.	ADOPTION DU RAPPORT DU SYMPOSIUM	11
IX.	ÉVALUATION DU RÔLE ET DU FONCTIONNEMENT DE LA CECPI	12
X.	SYMPOSIUM ORGANISÉ EN MARGE DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DE LA CECPI	14
XI.	AUTRES QUESTIONS	14
XII.	ÉLECTION DU BUREAU DE LA CECPI	14
XIII.	DATE ET LIEU DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION	14
XIV.	ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA SESSION	15
ANNEXES		
A	Ordre du jour	16
B	Liste des participants	18
C	Liste des documents	24
D	Allocutions d'ouverture	25
	Allocutions de M. Piotr Stachowiak	25
	Allocution de M. Gerd Marmulla	28
	Allocution de M. Rudi Müller	30
E	Rapport du Symposium de la CECPI sur le développement de l'aquaculture – partenariat entre les scientifiques et les associations de producteurs	33
F	Projet de Prospectus	44

**DÉCISIONS, DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS DE LA
VINGT-TROISIÈME SESSION DE LA CECPI**

	Paragraphes
Lettre du Président de la CECPI aux responsables des Directorats généraux des pêches et de l'environnement de l'UE concernant les anguilles	12
Coordonnateur du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la cartographie de la répartition des poissons et de la qualité de l'habitat aquatique	18
Plan de travail du Groupe de travail <i>ad hoc</i> mixte CECPI/CGPM sur la gestion des esturgeons	21
Election du Bureau de la Sous-Commission I	22
Dissolution du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les maladies des poissons et leur traitement	24
Création du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur le rapport entre les transferts de poissons et les aspects sanitaires	25
Coordonnateur du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la gestion des ressources aquatiques en aquaculture	29
Plan de travail du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la gestion des ressources aquatiques en aquaculture	31
Election du Bureau de la Sous-Commission II	37
Transformation du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la lutte contre les oiseaux prédateurs et la prévention en un Groupe de liaison	44
Transformation du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur l'influence des méthodes de gestion sur l'environnement en un Groupe de liaison	47
Préparation d'une déclaration de principes de la CECPI sur la manipulation des poissons	50
Dissolution du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les critères et méthodes d'évaluation des risques pour l'environnement aquatique	53
Election du Bureau de la Sous-Commission III	54
Recentrage du mandat du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les pêches de loisir	56
Election du Bureau de la Sous-Commission IV	63

Recommandations du Symposium sur le développement de l'aquaculture – Partenariat entre scientifiques et associations de producteurs	70
Rôle et fonctionnement de la CECPI	73-80
Symposium organisé en liaison avec la vingt-quatrième session de la CECPI	81
Election du Bureau de la CECPI	86
Date et lieu de la vingt-quatrième session	87

**BUREAU DE LA CECPI ET COORDONNATEURS
DES GROUPES DE TRAVAIL *AD HOC***

Président:	R. Müller
Premier Vice-Président:	K. Pintér
Second Vice-Président:	P. Hickley
Secrétaire <i>ad interim</i> :	G. Marmulla

SOUS-COMMISSION I – BIOLOGIE ET AMÉNAGEMENT

Président:	T. Brenner
Vice-Président:	J. Caffrey
Rapporteur:	I. Navodaru
Secrétaire technique:	G. Marmulla

Groupes de travail *ad hoc*

Anguilles	Coordonnateur	W. Dekker
Surveillance des poissons en eaux douces	Coordonnateur	P. Hickley
Introductions et repeuplements	Coordonnateur	I.G. Cowx
Cartographie de la répartition du poisson et de la qualité de l'habitat aquatique	Coordonnateur	R. Fricke
Gestion des esturgeons	Coordonnateur	M. Chebanov

SOUS-COMMISSION II – AQUACULTURE

Président:	L. Váradi
Vice-Président:	J.-P. Proteau
Rapporteur:	P. Lengyel
Secrétaire technique:	U. Barg

Groupes de travail *ad hoc*

Maladies des poissons et leur traitement	Coordonnateur	E. Hudson
Aménagement des ressources aquatiques en aquaculture	Coordonnateur	M. Verdegem
Pisciculture biologique	Coordonnateur	V. Hilge
Perspectives de marché des produits de la pisciculture européenne en eaux douces (avec la Communauté européenne)	Coordonnateur	L. Váradi
Network of Aquaculture Centres Central and Easter Europe		P. Lengyel

SOUS-COMMISSION III – PROTECTION DES RESSOURCES AQUATIQUES

Président:	L. Raat
Vice-Président:	G. Castelnaud
Rapporteur:	P. Gérard
Secrétaire technique:	U. Barg

Groupes de travail *ad hoc*

Effets des modifications physiques de l'habitat aquatique sur les populations de poissons	Coordonnateur	M. Zalewski
Méthodologies de remise en état des lacs et réservoirs	Coordonnateur	H. Lehtonen
Lutte contre les oiseaux prédateurs et prévention des dégâts (groupe de liaison)		E. Staub
Influence des méthodes de gestion sur l'environnement (groupe de liaison)		M. Aprahamian
Manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture	Coordonnateur	A.J.P. Raat
Directive-cadre de l'UE sur l'eau (groupe de liaison)		I.G. Cowx, A.J.P. Raat

SOUS-COMMISSION IV – QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Président:	I.G. Cowx
Vice-Président:	M. Sipponen
Rapporteur:	R. Arlinghaus
Secrétaire technique:	R. van Anrooyl

Groupes de travail *ad hoc*

Pêches de loisir	Coordonnateur	B. Breton
Aspects socio-économiques des pêches continentales	Coordonnateur	M. Sipponen

I. OUVERTURE DE LA SESSION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. La Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) a tenu sa vingt-troisième session à Wierzba (Pologne) du 26 mai au 2 juin 2004 sous la présidence de M. Rudolf Müller (Suisse). Ont assisté à la session 32 représentants de 15 membres de la Commission, des observateurs d'un Etat non membre de la FAO et deux observateurs d'organisations internationales non gouvernementales. La liste des participants figure à l'Annexe B du présent rapport.
2. Monsieur Piotr Stachowiak, représentant du Ministère de l'agriculture et du développement rural de la Pologne, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux délégués. Le texte de son allocution figure à l'Annexe D.
3. Monsieur Gerd Marmulla, Secrétaire par intérim de la CECPI, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de M. Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, et de M. Ichiro Nomura, Sous-Directeur général, Département des pêches. Le texte de son allocution figure à l'Annexe D.
4. Monsieur Rudolf Müller (Suisse), Président de la CECPI, a remercié le gouvernement hôte d'avoir accepté d'accueillir cette session de la CECPI qui est la deuxième à se tenir en Pologne. Son allocution figure à l'Annexe D.
5. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il figure à l'Annexe A. Les documents dont la Commission était saisie sont énumérés à l'Annexe C.

II. SYMPOSIUM SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE – PARTENARIAT ENTRE SCIENTIFIQUES ET ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

6. Un symposium sur le thème «Développement de l'aquaculture – partenariat entre scientifiques et associations de producteurs» s'est tenu à Wierzba (Pologne) du 26 au 29 mai 2004, à l'occasion de la vingt-troisième session de la CECPI. Organisé par M. L. Varadi (Hongrie) et présidé par M. Goryczko (Pologne), il a réuni 72 participants venus de 23 pays. Il a bénéficié de la participation et de l'expérience de la Fédération européenne des producteurs aquacoles (FEPA) et de la Société européenne d'aquaculture. La documentation se composait de cinq contributions d'orateurs invités et de 37 études de cas, ainsi que de trois affiches. Le rapport du Symposium fait l'objet de l'Annexe E.

III. BIOLOGIE ET GESTION (Sous-Commission I)

7. Monsieur T. Brenner (Allemagne), Président de la Sous-Commission, a fait rapport à la Commission sur les activités menées conformément aux décisions prises par la Commission à sa vingt-deuxième session. Le rapport d'activité a été soumis à la session dans les documents EIFAC/XXIII/2004/5 et EIFAC/XXIII/2004/Inf.4.

Groupe de travail *ad hoc* mixte CECPI/CIEM sur les anguilles (coordonnateur: W. Dekker)

8. Le Groupe de travail CECPI/CIEM sur les anguilles s'est réuni à Pasaia (Espagne) à l'AZTI en octobre 2003. Il avait pour mandat de mettre à jour les informations sur l'état du stock d'anguilles, d'évaluer l'impact des pêches et les pertes d'habitat avec quantification des objectifs de gestion, d'élaborer des procédures postérieures à l'évaluation et d'examiner les plans nationaux de gestion à la lumière des avis précédents. Le rapport complet de la réunion est disponible sur le site Web du CIEM¹.

9. Les rapports nationaux constituaient une source précieuse d'information qui permettait au Groupe de travail de mieux jouer son rôle de centrale d'information. Dans l'ensemble, le stock européen d'anguilles tendait à diminuer: le recrutement avait décliné dans les années 80 pour atteindre un minimum historique en 2001 et aucune amélioration n'avait encore été constatée. Les statistiques relatives aux débarquements faisaient apparaître un déclin sur une période beaucoup plus longue, mais elles étaient notoirement incomplètes dans la mesure où ni la taille du stock, ni l'effort de pêche et son impact n'étaient connus. Aucun plan national de gestion (en place ou en préparation) ne soutenait un système de reprise adéquat.

10. La délégation néerlandaise a fait savoir à la Sous-Commission que la question des anguilles figurerait à l'ordre du jour des débats de l'UE lorsque les Pays-Bas assumeront la présidence de la Commission en juillet 2004.

11. Le Secrétariat a fait savoir à la Sous-Commission qu'une réunion se tiendrait sous peu à Rome, au Siège de la FAO, pour harmoniser les données sur les anguilles.

12. La Sous-Commission est convenue que le président de la CECPI devrait écrire aux responsables des pêches et de l'environnement de l'UE et aux gouvernements des États membres de la CECPI pour expliquer les préoccupations de cette dernière concernant les anguilles, l'effort de pêche dont elles font l'objet, leur habitat, les aspects sociaux et économiques et la recherche et exhorter l'UE et les gouvernements nationaux à mettre au point des initiatives concrètes et à prendre des mesures pour conserver cette espèce.

13. Le Groupe de travail CECPI/CIEM a recommandé:

- «qu'un plan de redressement des stocks d'anguilles européens soit établi et mis en oeuvre de toute urgence et que, dans l'intervalle, l'impact de la pêche et d'autres activités humaines sur la production/échappée des anguilles argentées soit ramené au plus bas niveau possible»;
- «que le suivi du recrutement, des stocks, des pêches et de l'échappée soit poursuivi au niveau actuel, en attendant qu'un plan de redressement des stocks incluant un programme global de suivi et de recherche soit adopté et mis en oeuvre».

14. Aucune autre proposition relative à la suite des travaux n'a été soumise, dans l'attente d'éventuelles décisions politiques à propos du plan d'action de l'UE sur les anguilles.

¹ <http://www.ices.dk/reports/ACFM/2003/WGEEL/WGEEL.2004.pdf>

**Groupe de travail *ad hoc* sur la surveillance des poissons en eaux douces
(coordonnateur: P. Hickley)**

15. Le Groupe de travail s'était réuni en juin 2002 à Windermere (Royaume-Uni) à l'occasion de la vingt-deuxième session de la CECPI. Il avait formulé des orientations concernant le projet de norme du Comité européen de normalisation (CEN) intitulé «Qualité de l'eau – orientations sur la portée et la sélection des méthodes d'échantillonnage du poisson». Pendant la période intersessions, il avait établi des liens avec le projet d'élaboration d'une méthode d'évaluation des conditions écologiques des cours d'eau européens (FAME). Il avait établi une liste des prochaines conférences sur les pêches qui serait mise à jour tous les mois. Le Groupe de travail s'est réuni à nouveau à Wierzba (Pologne) en mai 2004, pendant la vingt-troisième session de la CECPI.

16. Il a été convenu que pendant la prochaine période intersessions les travaux seraient axés sur l'élaboration du document «Meilleures pratiques en matière de pêche électrique» et la publication de Directives pour l'échantillonnage des poissons en eaux douces, conçues pour traduire dans la pratique les diverses normes et directives associées à la surveillance des poissons. Chaque groupe de travail a été invité à afficher ses propres documents, y compris des renseignements détaillés sur ses membres, sur le site Web de la CECPI.

**Groupe de travail *ad hoc* sur les espèces introduites et les repeuplements
(coordonnateur: I. Cowx)**

17. Pendant la période intersessions, ce Groupe de travail avait effectué une étude des repeuplements et des espèces introduites dans les pays membres de la CECPI portant aussi sur l'impact des pratiques actuelles et les problèmes qui y sont liés. Le coordonnateur du Groupe de travail avait représenté la CECPI à l'atelier de la Commission européenne intitulé «Nécessité de règles contraignantes régissant les introductions, les transferts et le confinement des organismes aquatiques en aquaculture» tenu en décembre 2003 et avait fait un exposé sur les directives de la CECPI en matière de repeuplement et d'introduction d'espèces, ainsi que sur les travaux en cours. Le coordonnateur avait été invité par la FAO à formuler des directives techniques sur les repeuplements afin de compléter le Code de conduite pour une pêche responsable, directives qui seraient mises à la disposition de la CECPI. Les membres du Groupe de travail participeraient à la réunion d'experts sur les espèces envahissantes qui aurait lieu à l'occasion du onzième Congrès ichtyologique en Estonie en septembre 2004 pour examiner les problèmes relatifs aux introductions d'espèces et formuler des protocoles en la matière.

Groupe de travail *ad hoc* sur la cartographie de la répartition des poissons et de la qualité de l'habitat aquatique (coordonnateur: R. Fricke)

18. Conformément à la recommandation formulée par le Comité exécutif de la CECPI (EXCOM) à sa réunion de Rome (19-21 mai 2003), M. R. Fricke a été désigné coordonnateur et a accepté cette charge. Sur la base des entretiens qu'elle a eus avec M. Fricke, la Commission est convenue de modifier comme suit le mandat du Groupe de travail:

- i) production d'un atlas paneuropéen pour les quelque 600 espèces de poissons existantes, l'accent étant mis sur les liens entre les poissons et leur habitat en eaux intérieures et sur les risques d'extinction (700 pages environ);
- ii) tenue à jour d'un catalogue du matériel disponible à l'intention de la CECPI; et
- iii) conseils aux pays pour la préparation de ce matériel en utilisant une approche unifiée.

19. Monsieur Fricke avait déjà commencé à compiler des données et les communiquerait à ses collègues européens pour vérification croisée. Le catalogue des espèces pourrait être publié aussi sous forme imprimée. Toutefois, l'information concernant chaque pays serait disponible au fur et à mesure sous forme électronique. Le Secrétaire technique étudierait les possibilités de la FAO de mettre à disposition du Groupe de travail des cartes de pays et une carte de l'Europe dans un format normalisé. Il vérifierait également qu'il existe bien un intérêt pour la publication du catalogue par l'intermédiaire de la FAO (programme d'identification et de données sur les espèces, par exemple) et sa diffusion par le biais de FIGIS, ainsi que les coûts et les possibilités y relatifs.

**Groupe de travail *ad hoc* mixte CECPI/CGPM sur la gestion des esturgeons
(coordonnateur: M. Chebanov)**

20. Après avoir consulté le Secrétariat de la CECPI et le Président de la Sous-Commission, le coordonnateur avait envoyé un questionnaire à tous les membres du Groupe de travail en vue de connaître l'état actuel des stocks et leur niveau d'exploitation. Le questionnaire avait également été envoyé au Secrétariat de la CGPM, l'invitant à identifier des experts et à les encourager à participer aux activités du Groupe de travail. Les renseignements obtenus grâce au questionnaire avaient été examinés par le Groupe de travail lors d'une réunion tenue pendant la vingt-troisième session de la CECPI. Du fait du faible taux de réponse au questionnaire, le coordonnateur réitérerait sa demande d'informations. Pendant la période intersessions, le Groupe de travail avait eu des contacts avec des organisations compétentes. Il continuait à coopérer avec l'Union mondiale pour la nature (UICN) et la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). Les membres du Groupe de travail avaient également participé à la mise en place de la nouvelle Société mondiale pour la conservation des esturgeons.

21. La Sous-Commission a recommandé de prendre les mesures suivantes:

- i) collecter l'information manquante;
- ii) évaluer les résultats pour le Danube et établir un rapport qui serait distribué;
- iii) formuler un plan d'action sur la gestion des esturgeons à soumettre à l'UE pour financement avec l'assistance de la Hongrie.

Election du Bureau

22. La Sous-Commission a élu son Bureau comme suit: M. T. Brenner (Allemagne), Président; M. J. Caffrey (Irlande), Vice-Président; et M. I. Navodaru (Roumanie), Rapporteur.

IV. AQUACULTURE (Sous-Commission II)

23. Monsieur L. Varadi (Hongrie), Président de la Sous-Commission II, a présenté les activités et réalisations de cette sous-commission (documents EIFAC/XXIII/2004/6 et EIFAC/XXIII/2004/Inf.5).

**Groupe de travail *ad hoc* sur les maladies des poissons et leur traitement
(coordonnateur: R. Richards)**

24. La Sous-Commission a décidé de dissoudre ce groupe de travail, en espérant toutefois que les actes de l'atelier CECPI/FEPA de 1999 sur la gestion sanitaire tenu à Rhodes seraient publiés en 2004.

Groupe de travail *ad hoc* sur le rapport entre les transferts de poissons et les aspects sanitaires (coordonnateur: E. Hudson)

25. La Commission a examiné et approuvé la proposition de créer un nouveau groupe de travail sur cette question.

26. Il importait que les responsables du développement des pêches soient pleinement au courant des changements introduits dans les législations européennes relatives à la santé du poisson régissant notamment les importations en provenance de pays tiers dans l'Union européenne. Ils devaient aussi être au courant des efforts faits par l'Office international des épizooties (OIE) pour harmoniser les normes.

27. Vu la nécessité de renforcer la collaboration entre les responsables des contrôles vétérinaires et les responsables des pêches et de l'aquaculture, il a été recommandé de créer un nouveau groupe de travail qui aurait pour mandat:

- de collecter des informations et des orientations sur les contrôles vétérinaires (en vigueur ou prévus) aux niveaux national, européen et international;
- d'évaluer l'impact potentiel des contrôles vétérinaires sur le développement des pêches dans les pays membres et de sensibiliser à cette question en utilisant les pages Web de la CECPI;
- de diffuser l'information sur les questions sanitaires que pose le développement des pêches afin d'influencer les contrôles effectués aux niveaux national, européen et international.

28. Monsieur Hudson a proposé de créer ce groupe de travail, en y invitant des représentants nationaux et la Société européenne d'aquaculture. Cette invitation serait également adressée à la FEPA, à l'Association européenne des spécialistes des pathologies des poissons et aux Commissions sur les maladies du poisson de l'OIE et de la Commission européenne, respectivement.

**Groupe de travail *ad hoc* sur la gestion des ressources aquatiques en aquaculture
(coordonnateur: M. Verdegem)**

29. Monsieur M. Verdegem, nouveau coordonnateur de ce groupe de travail, a fait savoir à la Commission que le Groupe de travail étudierait l'utilisation de l'eau douce en aquaculture, y compris l'aquaculture en eaux saumâtres et la mariculture. Les thèmes étudiés seraient au nombre de trois:

- Utilisation de l'eau en aquaculture
- Coûts de l'eau en aquaculture
- Types d'utilisation de l'eau en aquaculture dans les années à venir

30. L'accent serait mis sur les technologies permettant de réduire l'utilisation de l'eau et les coûts, de quantifier les coûts indirects de l'utilisation de l'eau, de comparer l'utilisation de l'eau en aquaculture à l'utilisation de l'eau en agriculture et pour l'industrie et de fixer des priorités en matière de recherche et de formation.

31. La Sous-Commission a approuvé le plan de travail proposé.

32. La Sous-Commission a débattu des différends possibles entre aquaculteurs et autres utilisateurs de l'eau, notant qu'il importait d'analyser l'utilisation de l'eau en aquaculture dans le contexte de la Directive-cadre sur l'eau. Plusieurs experts ont déclaré souhaiter participer à cette initiative. Le plan de travail et les types de résultats visés seraient décidés dans un délai de quelques mois.

Groupe de travail *ad hoc* sur la pisciculture biologique (coordonnateur: V. Hilge)

33. Monsieur V. Hilge, coordonnateur de ce groupe de travail *ad hoc*, a donné un aperçu es activités menées et des résultats obtenus. Deux questionnaires sur la situation actuelle de la pisciculture biologique dans la région de la CECPI avaient été adressés aux correspondants nationaux. L'élevage biologique de truites arc-en-ciel, de truites brunes et de carpes, ainsi que de perches et d'anguilles en tant que produits supplémentaires, dans huit pays donnait une production totale estimative, qui reste à confirmer, se situant dans une fourchette de 500 à 1 000 tonnes. De nombreux organismes certificateurs avaient mis au point leurs propres normes et des directives plus ou moins détaillées, dont la portée variait considérablement. Tant les producteurs que les consommateurs souhaiteraient, toutefois, des normes plus harmonisées. L'évaluation scientifique de ces normes restait à faire. Pour cette raison, l'initiative devrait se poursuivre, compte tenu de l'intérêt croissant que suscite la pisciculture biologique dans d'autres régions du monde, et de ses conséquences probables pour le marché européen.

Groupe de travail *ad hoc* sur les perspectives du marché des produits de la pisciculture européenne en eaux douces (coordonnateur: L. Váradi)

34. La commercialisation des produits aquacoles d'eau douce européens demeurerait une question délicate, compte tenu notamment de l'élargissement de l'UE. Les travaux récents de la FEPA et du symposium tenu durant cette session avaient confirmé la nécessité d'études supplémentaires. La FAO/CECPI et la Commission européenne uniraient leurs efforts pour organiser en 2005 un atelier sur la commercialisation des produits de l'aquaculture en eaux douces, qui serait axé sur les nouveaux États membres de l'UE et les pays candidats. L'Institut HAKI de Szarvas avait proposé d'accueillir cet atelier. La FAO soumettrait une étude du marché européen des espèces d'eau douce qui serait examinée pendant l'atelier. La Commission européenne étudierait la possibilité de couvrir les frais de déplacement d'une quarantaine de participants à l'atelier.

Réseau de centres d'aquaculture dans la région d'Europe centrale et orientale

35. La Sous-Commission II avait activement participé à la création du Réseau de centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale (NACEE) qui comptait à présent 18 instituts de 12 pays. La FAO envisageait de contribuer à la tenue d'un atelier NACEE à la fin de cette année. Pendant le symposium tenu en cours de session, le NACEE avait organisé des réunions avec des instituts et observateurs d'autres pays. L'observateur de la SEA avait rappelé les possibilités de collaboration entre la CECPI, la SEA et la FEPA et s'était félicité de la création

du réseau NACEE qui faciliterait la participation des pays d'Europe centrale et orientale aux programmes de développement de l'aquaculture européenne. L'observateur de l'UICN s'était lui aussi félicité de la création du réseau. Il existait des possibilités de coopération avec l'UICN en matière de développement durable de l'aquaculture et des pêches dans les eaux intérieures, notamment en Europe orientale.

36. La Sous-Commission II continuerait à encourager la communication et la coopération avec des organisations européennes s'occupant d'aquaculture, comme la SEA et la FEPA. Elle contribuerait également à la coopération interrégionale, grâce notamment à la collaboration entre le Réseau NACEE et le Réseau NACA (Réseau de centres d'aquaculture en Asie-Pacifique).

Election du Bureau

37. La Commission a élu son Bureau comme suit: M. L. Váradi (Hongrie), Président; M. J.P. Proteau (France), Vice-Président; et M. P. Lengyel (Hongrie), Rapporteur.

V. PROTECTION DES RESSOURCES AQUATIQUES (SOUS-COMMISSION III)

38. Le Président de la Sous-Commission, M. A. Raat (Pays-Bas) a présenté les activités et réalisations de la Sous-Commission, telles qu'elles figurent dans les documents EIFAC/XXIII/2004/8 et EIFAC/XXIII/2004/Inf.7.

Groupe de travail *ad hoc* sur les effets des modifications physiques de l'habitat aquatique sur les populations de poissons (coordonnateur: M. Zalewski)

39. Un symposium international sur l'écohydrologie et les modifications physiques de l'habitat des lacs a été organisé du 26 au 28 novembre 2003 à Mondsee (Autriche). Etaient présents 38 participants de 17 pays. Cette réunion a été organisée parce que les modifications physiques des habitats des lacs sont considérées comme l'une des principales causes de l'évolution des communautés de poissons, de la biodiversité et de la productivité. Les actes de cette réunion seront publiés dans la publication scientifique internationale *Ecohydrology and Hydrobiology*. Une «équipe spéciale sur l'écohydrologie» a été mise en place lors du Symposium, afin d'organiser un groupe de travail sur les perspectives de remise en état des habitats aquatiques et d'élaborer des directives pour la remise en état des habitats dégradés.

40. Les participants sont convenus que le Groupe de travail et sa coopération avec le Programme hydrologique international de l'UNESCO seraient maintenus. Ils ont également noté que la dégradation de l'habitat avait des effets particulièrement délétères pour les populations de poissons et que des mesures concrètes visant à améliorer l'habitat étaient nécessaires d'urgence.

Groupe de travail *ad hoc* sur les méthodes de remise en état des lacs et réservoirs (coordonnateur: H. Lehtonen)

41. Le Manuel sur la remise en état des lacs et réservoirs doit être publié d'ici à la fin de 2004. Les documents présentés pour le Manuel seront remis en forme et rassemblés pendant l'été 2004 par M. I.G. Cowx, afin de conférer au Manuel le style du Manuel précédemment publié sur la restauration des cours d'eau. Le Manuel sera publié par Blackwell Science.

M. Cowx contactera Blackwell Science afin qu'ils négocient un accord de copublication avec le Groupe des publications, des ventes et de la commercialisation de la FAO.

42. Les participants ont noté que la publication du Manuel ne serait peut-être pas possible sans financement externe.

Groupe de travail *ad hoc* sur la lutte contre les oiseaux prédateurs et la prévention des dégâts (coordonnateur: E. Staub)

43. Les actes de la Conférence Hull International Fisheries Institute/CECPI de 2001 sur les interactions entre les poissons et les oiseaux et les incidences pour la gestion, mis en forme par M. I.G. Cowx, ont été publiés pendant l'intersession. Le projet REDCAFE, financé par la CE (Réduction du conflit entre les cormorans et les pêches à l'échelle paneuropéenne), a publié son rapport «Reducing the conflict between Cormorants and fisheries on a pan-European scale, REDCAFE, Final Report of a Concerted Action funded by the European Union» mis en forme par M. D.N. Carss². Une action COST visant à faire progresser le réseau REDCAFE a récemment été approuvée, en décembre 2003, par la CE. Ce nouveau projet (appelé INTERCAFE) s'appuiera sur le réseau REDCAFE et se composera d'un plus grand nombre de parties prenantes locales, de spécialistes en sciences sociales, d'économistes et de décideurs. Les experts des États membres de la CECPI peuvent participer aux trois groupes de travail du projet INTERCAFE. La planification de ce projet a été lancée et le projet aura une durée de quatre ans. La Sous-Commission a souligné la nécessité d'un modèle de dynamique des populations de cormorans.

44. La Sous-Commission a souligné l'importance de directives pour des actions concrètes et d'une approche socioéconomique intégrée. La Sous-Commission a noté les répercussions sociales et économiques très importantes des oiseaux prédateurs sur les pêches et l'aquaculture. Il a été reconnu que d'autres groupes faisaient progresser ces travaux et il a été décidé de faire du Groupe de travail *ad hoc* un groupe de liaison. M. E. Staub s'est porté volontaire pour agir au nom de la CECPI.

Groupe de travail *ad hoc* sur l'influence des méthodes de gestion sur l'environnement (coordonnateur: M. A. Aprahamian)

45. Le Groupe de travail a participé à la publication des actes de l'Atelier CECPI, tenu en 2002 à Windermere. Seize documents de la réunion et un document général ont été publiés dans un numéro spécial de Fisheries Management and Ecology en mai 2004, sous la direction de M. H. Naeve.

46. Le Groupe de travail s'est réuni à Windermere (15 juin 2002) et a identifié divers domaines dans lesquels la CECPI pourrait apporter sa contribution en émettant des avis sur des questions telles que les répercussions du peuplement, la biomanipulation, la remise en état, les répercussions de la gestion et de la conservation des populations de poissons. Les questions identifiées ont été soumises aux groupes de travail pertinents de la Sous-Commission I.

47. Les activités futures du Groupe de travail ont été examinées lors de la vingt-troisième session. Il a été décidé que le Groupe de travail devrait devenir un Groupe de liaison stratégique CECPI, faisant rapport à celle-ci sur les questions prioritaires pour le programme de travail de la Commission.

² (<http://banchory.ceh.ac.uk/redcafe/redcafedocs.htm>)

Groupe de travail *ad hoc* sur la manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture (coordonnateur: A.J.P. Raat)

48. Le Groupe de travail a préparé une synthèse des connaissances scientifiques essentielles sur les effets de la manipulation des poissons sur les pêches et l'aquaculture (méthodes de pêche, exploitation, stockage et élevage, utilisation d'anesthésiques, mise à mort). Le document identifie également les sites Web pertinents et d'autres sources d'information sur le bien-être et la manipulation des poissons et des questions connexes. Les participants ont décidé que le document devrait figurer dans les publications de la CECPI après mise en forme et examen. La délégation des Pays-Bas a proposé de financer la publication de ce document.

49. Le rapport de l'atelier du Groupe de travail *ad hoc*, tenu en mars 2004 à Utrecht (Pays-Bas) a été présenté à la vingt-troisième session. Ce document identifie les éléments d'une déclaration de principe de la CECPI sur la manipulation des poissons. Le document identifie en outre les questions intéressant les groupes de travail des Sous-Commissions de la CECPI. La Sous-Commission a pris note des activités du Conseil de l'Europe sur la manipulation et le bien-être des poissons. Elle est convenue que M. V. Hilge contacterait M.R. Rösch pour voir s'il serait disposé à faire office d'agent de liaison entre la CECPI et le groupe d'experts pertinent du Conseil de l'Europe.

50. La Sous-Commission a décidé qu'un document définissant la position de la CECPI sur la manipulation des poissons serait préparé pendant l'intersession.

Groupe de liaison sur la Directive-cadre de l'UE sur l'eau (DCE) (Groupe de liaison: I.G. Cowx/A.J.P. Raat)

51. Les membres du Groupe de liaison ont fait rapport sur les activités dans les États membres en ce qui concerne la Directive-Cadre sur l'eau. Les participants ont souligné que la CECPI doit jouer un rôle important dans les questions de poisson et de pêche pour la mise en œuvre de la Directive dans les États membres. La session a décidé de maintenir en activité le Groupe de liaison.

Effets sur l'environnement et la santé humaine des substances provoquant des troubles endocriniens

52. Il a été fait état de l'évolution récente de la recherche relative aux effets sur les poissons des substances provoquant des troubles endocriniens. Il a été décidé que le Président de la Sous-Commission continuerait à suivre avec vigilance l'évolution des effets des substances provoquant des troubles endocriniens sur les poissons et les populations de poissons et communiquerait les informations pertinentes à la CECPI.

Critères et méthodes d'évaluation des risques pour l'environnement aquatique

53. La Sous-Commission a décidé de dissoudre le Groupe de travail *ad hoc* sur les critères et méthodes d'évaluation des risques pour l'environnement aquatique.

Election du Bureau

54. Les personnes suivantes ont été élues: M. A. Raat (Pays-Bas), Président; M. G. Castelnaud (France), Vice-Président; et M. P. Gérard (Belgique), Rapporteur.

VI. QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (SOUS-COMMISSION IV)

55. Monsieur I. G. Cowx (Royaume-Uni), Président de la Sous-Commission, a informé celle-ci du travail accompli pendant la période intersessions. La Commission était saisie à ce sujet des documents EIFAC/XXIII/2004/8 et EIFAC/XXIII/2004/Inf.7.

Groupe de travail *ad hoc* sur les pêches de loisir (coordonnateur: B. Breton)

56. Le mandat de ce Groupe de travail avait été reciblé pendant une réunion du Groupe de travail chargé de rédiger un Code d'usages pour la pêche de loisir, exercice auquel participerait la European Anglers Alliance (EAA).

57. Les mesures suivantes ont été proposées:

- une liste d'experts au niveau national serait établie sur la base des renseignements demandés pendant la vingt-troisième session;
- un questionnaire relatif aux principes généraux à intégrer dans un Code serait distribué en septembre 2004;
- les renseignements obtenus grâce au questionnaire seraient rassemblés début 2005 et examinés lors de l'Assemblée générale de l'EAA en mars 2005;
- le Groupe de travail se réunirait juste après l'Assemblée générale de l'EAA avec la collaboration éventuelle de l'UICN pour mettre au point le Code. La documentation finale serait mise à la disposition de la Commission à sa vingt-quatrième session.

M. B. Breton coordonnera ces activités.

58. Le Président de la Sous-Commission IV avait présidé la session sur la pêche de loisir et la conservation du quatrième Congrès mondial des pêches tenu à Vancouver (Canada) en mai 2004. Cette session avait tenté de concilier pêche de loisir et gestion de l'écosystème et de proposer un exemple pour la résolution des différends entre pêches et conservation.

Groupe de travail *ad hoc* sur les aspects socioéconomiques des pêches dans les eaux intérieures (coordonnateur: M. Sipponen)

59. Monsieur Matti Sipponen, coordonnateur du Groupe de travail, a informé la session du travail accompli. Il a annoncé les résultats d'une consultation par questionnaire distribué à des experts nationaux et à des correspondants de la CECPI. Les questions incluaient la définition des pêcheurs amateurs; le nombre de pêcheurs amateurs en eaux intérieures; les travaux de recherche en cours et l'évaluation économique de la pêche de loisir en eaux intérieures. L'étude montrait la forte valeur économique et sociale de la pêche de loisir, malgré les limitations de la méthodologie utilisée. Le texte du rapport serait affiché sur le site Web de la CECPI. La période intersessions serait mise à profit pour améliorer la méthodologie et mettre définitivement au point les résultats. Des efforts seraient faits également pour étudier l'importance socioéconomique du secteur de la pêche commerciale. Le rapport final serait présenté à la vingt-quatrième session.

Autres activités

60. L'étude sur la valeur économique de la pêche de loisir dans les pays nordiques effectuée en 1999 et 2000 a été publiée dans la collection *Gestion et écologie des pêches* 11, 1-14 sous le titre La valeur économique de la pêche de loisir dans les pays nordiques

(Toivonen *et al.* (2004)). Ce document représentait un progrès important en matière d'évaluation économique de la pêche de loisir et pourrait servir de cadre à des études analogues, en Europe et ailleurs.

61. Le Président de la Sous-Commission IV avait assisté à un atelier organisé par le World Fish Center en Malaisie en janvier 2004 sur l'approche écosystémique de la gestion des pêches, où il avait fait un exposé liminaire sur les questions liées aux pêches dans les eaux intérieures. Son exposé mettait en lumière les limitations d'une telle approche appliquées aux pêches dans les eaux intérieures, mais indiquait aussi que ce type de pêche était déjà traité dans le cadre des approches de gestion par bassin hydrographique élaborées dans les années 90. En raison des problèmes complexes que posaient les pêches dans les eaux intérieures, il a été recommandé de créer un mandat d'observateur pour informer la CECPI de l'évolution de la situation et décider des options à intégrer pleinement dans les activités de la CECPI à sa vingt-quatrième session. M. I. Cowx coordonnerait ces activités.

62. Depuis la création de la Sous-Commission IV en 1996, on sait que les socioéconomistes qui travaillent pour la CECPI sont trop peu nombreux. Il a été question de mécanismes visant à encourager les socioéconomistes à participer à la CECPI et le resserrement des liens avec l'Association européenne des économistes des pêches, des instituts de recherche et des associations de producteurs a été recommandé. Un tel effort devrait être lié à une sensibilisation des économistes qui travaillent traditionnellement dans le secteur des pêches marines à l'importance économique des pêches dans les eaux intérieures. Ce processus serait suivi par le Bureau de la Sous-Commission.

Election du Bureau

63. La Sous-Commission a élu son Bureau comme suit: M. I. G. Cowx (Royaume-Uni), Président; M. M. Sipponen (Finlande), Vice-Président; M. R. Arlinghaus (Allemagne), Rapporteur.

VII. ADOPTION DES RAPPORTS ET DES RECOMMANDATIONS DES SOUS-COMMISSIONS

64. La Commission a adopté les rapports et les recommandations des Sous-Commissions.

VIII. ADOPTION DU RAPPORT DU SYMPOSIUM

65. La Commission a adopté le rapport du symposium sur le développement de l'aquaculture - partenariat entre scientifiques et associations de producteurs (Annexe E).

66. La Commission a pris acte des activités de l'Union européenne (UE), de la Fédération européenne des producteurs aquacoles (FEPA), de la Société européenne d'aquaculture (SEA) et d'autres organisations, ainsi que du large éventail de questions associées aux interactions entre la science et la production.

67. Les coopératives, les associations professionnelles et les organisations/associations de producteurs sont des mécanismes indispensables non seulement pour améliorer la commercialisation, mais aussi pour couvrir les coûts de la recherche-développement que beaucoup de petites exploitations ne peuvent assumer. Les programmes de recherche-

développement ciblés procurent aux aquaculteurs des avantages importants. Les partenariats réussis se caractérisent par une bonne communication entre les partenaires, une compréhension claire de leurs besoins et des prises de position proactives, ainsi que des politiques de RDT nationales et européennes cohérentes.

68. Les producteurs devraient bénéficier d'une assistance pour s'organiser en associations représentatives. Ils devraient aussi participer aux processus de fixation des priorités et de prises de décisions et avoir accès à l'information et à l'enseignement.

69. Les partenariats sont importants dans le contexte global de la promotion du développement durable de l'aquaculture. Des associations professionnelles solides sont nécessaires pour créer et entretenir des partenariats fructueux avec des scientifiques. Des approches multidisciplinaires englobant les questions sociales et économiques ainsi que les problèmes des consommateurs faciliteraient la coopération entre toutes les parties prenantes.

70. La Commission a recommandé aux membres:

- de promouvoir à tous les niveaux des partenariats durables en soulignant la nécessité de la formation professionnelle et de la recherche de ressources financières à l'appui des associations de producteurs;
- de promouvoir des programmes de RDT applicables aux petites et moyennes entreprises et aux groupements associatifs;
- que des organisations internationales, comme la CECPI, la FEPA et la SEA, continuent à collaborer, afin de témoigner des avantages des partenariats pour la promotion d'une aquaculture durable;
- de rechercher un financement de base pour promouvoir la création de réseaux, la diffusion efficace des résultats de la recherche et la communication entre parties prenantes des pêches intérieures et de l'aquaculture;
- que des organisations comme la CECPI étudient l'impact des conditions économiques et sociales sur la durabilité des pêches dans les eaux intérieures et de l'aquaculture.

71. La Commission s'est félicitée de la recommandation du symposium de continuer à promouvoir les consultations entre scientifiques et associations de producteurs lors des prochains symposiums, tout en sollicitant la participation d'autres parties prenantes pour élargir leur portée.

IX. ÉVALUATION DU RÔLE ET DU FONCTIONNEMENT DE LA CECPI

72. L'examen du document EIFAC/2004/4 intitulé «Evaluation du rôle et du fonctionnement de la CECPI» a conduit la Commission à formuler les conclusions et à prendre les décisions ci-après.

73. La CECPI manque de fonds pour remplir ses fonctions. Toutefois, la création d'un fonds spécial dans le cadre de la CECPI se heurterait à de nombreux obstacles administratifs. La session a donc décidé de continuer de solliciter des fonds au fur et à mesure des besoins. La création de partenariats appropriés avec d'autres organisations devrait faciliter cette tâche. L'UICN a manifesté son désir de participer à un tel partenariat.

74. Les correspondants nationaux doivent jouer un rôle plus actif pour promouvoir la collaboration nationale et internationale entre scientifiques, gestionnaires et administrateurs des pêches. Ils devraient tenir à jour une base de données nationales sur les institutions et les spécialistes des pêches de façon à faciliter la circulation de l'information provenant de la CECPI vers ses partenaires, notamment pour annoncer la tenue de symposiums et de sessions de la CECPI. Les correspondants nationaux et leurs ministères devraient être informés de leurs tâches par le Président, sur la base d'une liste de tâches établie par le Comité exécutif avec l'assistance du Secrétariat.

75. Le dialogue avec la Commission européenne devrait être intensifié. Une mission représentant la CECPI devrait tenir des consultations avec les directions compétentes de la CE pour influencer leurs politiques et programmes en matière d'aquaculture et de pêches. Des voies de communication appropriées devraient être établies, chaque fois que possible, et la CECPI devrait être représentée aux consultations de l'UE pertinentes. En principe, la CECPI devrait jouer le même rôle consultatif en matière de pêche dans les eaux intérieures par rapport à l'UE que le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) pour tout ce qui touche à la mer.

76. Un point intitulé «Nouvelles questions» devrait être inscrit en permanence à l'ordre du jour des sessions de la CECPI et de son Comité exécutif. Les correspondants nationaux devraient identifier ces nouvelles questions et les communiquer rapidement à la CECPI.

77. Les conclusions techniques et politiques de la CECPI devraient être plus largement diffusées parmi les États membres et les décideurs au sein des États. Pour parvenir à ce résultat, il faudrait peut-être créer des réseaux au sein des États membres. Il est indispensable également que les membres définissent leurs attentes en ce qui concerne le travail de la CECPI et que la Commission sollicite ce type d'informations. Les correspondants nationaux devraient mieux planifier et faciliter la participation de délégués nationaux appropriés aux activités et plus particulièrement aux sessions de la CECPI. Le Président de la CECPI devrait encourager les correspondants nationaux à réagir rapidement et les délégués nationaux à participer aux activités de la Commission à tout moment.

78. Les coordonnateurs des groupes de travail devraient utiliser le serveur de liste et la page Web de la CECPI³ pour promouvoir et diffuser les activités de la Commission. Il faudrait aussi encourager les jeunes à participer aux activités de la Commission.

79. La CECPI devrait continuer à produire des publications de haute qualité scientifique dans tous ses domaines de compétence. La diffusion de ce type d'information a pour avantage d'encourager les scientifiques à collaborer avec la CECPI et de faire connaître les travaux de la Commission sur une échelle plus vaste. La collaboration qui s'est établie entre la FAO et certains éditeurs de publications scientifiques se révèle une solution viable, à prendre en compte à l'avenir.

80. Le suivi des recommandations formulées à l'issue des débats sur les questions abordées dans le document EIFAC/XXIII/2004/4 sera examiné à la vingt-quatrième session, pour laquelle le Président préparera un bref rapport.

³ www.fao.org/fi/body/eifac/eifac.asp

X. SYMPOSIUM ORGANISÉ EN MARGE DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DE LA CECPI

81. La Commission est convenue que le symposium qui serait organisé en marge de la vingt-quatrième session de la CECPI devrait être axé sur les incidences des barrages hydroélectriques et des autres structures altérant les écoulements et sur les façons d'atténuer leurs effets et s'intituler « Énergie hydroélectrique, maîtrise des crues et prises d'eau: incidences sur les poissons et sur les pêches ». M. R. Welcomme a accepté d'assumer les fonctions de coordinateur du symposium et d'en rédiger le prospectus. Le projet de prospectus figure à l'Annexe F du présent rapport.

82. Le délégué des Pays-Bas a proposé d'organiser, dans son pays, fin 2004, un atelier sur des questions liées aux barrages hydroélectriques dans le cadre des préparatifs du symposium.

XI. AUTRES QUESTIONS

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée

83. La Commission est convenue d'être représentée lors de la prochaine réunion sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui se tiendrait à Rome en juin 2004. Mme E. Ciccotti participera à ces travaux au nom de la CECPI.

Publication électronique des documents de la CECPI

84. Le Secrétaire de la CECPI a fait savoir que celle-ci disposait de fonds pour l'affichage de ses documents sur le site Web de la FAO. Le Comité exécutif est prié de décider des documents à placer sur le site en priorité, à partir de la liste des documents.

Présentation de la CECPI par son président à l'occasion du quatrième Congrès mondial sur la pêche

85. La présentation de la CECPI effectuée par son président à l'occasion du quatrième Congrès mondial sur la pêche sera publiée sur le site Web de la CECPI.

XII. ÉLECTION DU BUREAU DE LA CECPI

86. La Commission a réélu les membres suivants: M. R. Müller (Suisse), Président; M. K. Pintér (Hongrie), premier Vice-Président; M. P. Hickley (Royaume-Uni), second Vice-Président.

XIII. DATE ET LIEU DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION

87. La date et le lieu de la vingt-quatrième session seront définis par le Directeur général de la FAO, en accord avec le président de la CECPI.

88. Le Comité exécutif tiendra sa prochaine session en mai 2005, à Rome.

XIV. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA SESSION

89. En l'absence d'un quorum, le rapport de la vingt-troisième session de la CECPI a été adopté par les délégations présentes et il sera transmis par le Secrétariat aux autres membres de la Commission, pour qu'ils l'approuvent. La session a été déclarée close le 2 juin 2004 à 15 h 50.

Annexe A**ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la Session et adoption de l'ordre du jour**
2. **Symposium sur le développement de l'aquaculture – Partenariat entre scientifiques et associations de producteurs**
3. **Biologie et gestion (Sous-Commission I)**
Revue des activités intersessions:
 - Anguilles
 - Surveillance des poissons en eaux douces
 - Les espèces introduites et les repeuplements
 - Cartographie de la répartition des poissons et de la qualité de l'habitat aquatique
 - Gestion des esturgeonsElection du Bureau
4. **Aquaculture (Sous-Commission II)**
Revue des activités intersessions:
 - Maladies des poissons et leur traitement
 - Rapport entre les transferts de poissons et les aspects sanitaires
 - Gestion des ressources aquatiques en aquaculture
 - Pisciculture biologique
 - Perspectives du marché des produits de la pisciculture européenne en eaux douces
 - Réseau de centres d'aquaculture dans la région d'Europe centrale et orientaleElection du Bureau
5. **Protection des ressources aquatiques (Sous-Commission III)**
Revue des activités intersessions:
 - Effets des modifications physiques de l'habitat aquatique sur les populations de poissons
 - Méthodes de remise en état des lacs et réservoirs
 - Lutte contre les oiseaux prédateurs et la prévention des dégâts
 - Influence des méthodes de gestion sur l'environnement
 - Manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture
 - Groupe de liaison sur la Directive-Cadre de l'UE sur l'eau (DCE)
 - Effets sur l'environnement et la santé humaine des substances provoquant des troubles endocriniens.

- Critères et méthodes d'évaluation des risques pour l'environnement aquatique

Election du Bureau

6. **Questions économiques et sociales (Sous-Commission IV)**

Revue des activités intersessions:

- Les pêches de loisir
- Aspects socioéconomiques des pêches dans les eaux intérieures

Autres activités

Election du Bureau

7. **Adoption des rapports et des recommandations des sous-commissions**

8. **Adoption du rapport du symposium**

9. **Evaluation du rôle et du fonctionnement de la CECPI**

10. **Symposium organisé en liaison avec la vingt-quatrième session de la CECPI**

11. **Autres questions**

12. **Election du Bureau de la CECPI**

13. **Date et lieu de la vingt-quatrième session**

14. **Adoption du rapport**

15. **Clôture de la Session**

Annexe B**LISTE DES PARTICIPANTS*****MEMBRES DE LA COMMISSION*****ALBANIE****ALLEMAGNE**

Hilge, Volker
 BFA für Fischerei
 Institut für Fischereiökologie
 Wulfsdorfer Weg 204
 D-22926 Ahrensburg
 Tel: (+49-4102) 51128
 Fax: (+49-4102) 898207
 Mél: volker.hilge@ifb.bfa-fisch.de

Brenner, Tomas
 Ministerium für Umwelt und Forsten
 Rheinland-Pfalz
 55116 Mainz
 Kaiser-Friedrich-Straße 1
 Tel: (+49-61) 31 165441
 Fax: (+49-61) 31 164469
 Mél: Tomas.Brenner@www.rlp.de

AUTRICHE

Kainz, Erich
 Institute for Water Ecology, Fisheries
 and Lake Research
 Ministry of Agriculture
 Scharfling 18
 A-5310 Mondsee
 Tel: (+43) 6232 344716
 Fax: (+43) 6232 344733
 Mél: erich.kainz@baw.at

BELGIQUE**BULGARIE****CHYPRE****COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE****CROATIE****DANEMARK****ESPAGNE****ESTONIE****FINLANDE**

Auvinen, Heikki
 Finnish Game and Fisheries Research
 Institute
 Laasalantie, 9
 FI-58175 Enonkoski
 Tel: (+358) 205 751 616
 Fax: (+358) 205 751 609
 Mél: heikki.auvinen@rktl.fi

Eskelinen, Unto
 Aquaculture Director
 Finnish Game and Fisheries Research
 Institute
 Vilppulantie 415
 41360 Valkola
 Tel: (+358-205) 751513
 Mobile: (+358-40_ 5660471
 Fax: (+358-205) 751519
 Mél: unto.eskelinen@rktl.fi

Heinimaa, Petri
 Finnish Game and Fisheries Research
 Institute
 Saarikostentie, 8
 99870 Inari
 Tel: (+358-205) 751480
 Fax: (+358-205) 751469
 Mél: petri.heinimaa@rktl.fi

Sipponen, Matti
 Employment and Economic
 Development Centre for
 Central Finland
 P.O. Box 44
 FIN-40101 Jyväskylä
 Tel : (+358-14) 4104718
 Fax : (+358-14) 4104747
 Mél: matti.sipponen@te-keskus.fi

FRANCE

Allardi, Jean
 Ministère de l'écologie du
 développement durable
 20 Avenue de Ségur
 75007 Paris
 Tel: (+33-01) 42191314
 Fax:: (+33-01) 42191333
 Mél: jean.allardi@environnement.gou.fr

Breton, Bernard
 Union de la pêche en France
 Fédération de pêche
 9B rue Nationale
 94500 Champigny
 Tel. : (33-1) 30399456
 Fax : (33-1) 30399473
 Mél: bretonb.nationale@wanadoo.fr

Castelnaud, Gérard
 CEMAGREF, Unité RAC
 50, Avenue de Verdun
 F033612 Cestas
 Tel : (+33-5) 57890803
 Fax : (+33-5) 57890801
 Mél:
 gerard.castelnaud@bordeaux.cemagref.fr

Guernalec, Cyrille
 Comité national des pêches maritimes et
 des élevages marins
 134, Avenue de Milakoff
 75116 Paris
 Tel: (+33-1) 72711800
 Fax: (+33-1) 77711850
 Mél: cguernalec@comite-peches.fr

Proteau, Jean-Pierre
 SS Commission Aquaculture
 CEMAGREF
 361 rue J.F. Breton
 34196 Montpellier Cédex 5
 Mél: jean-pierre.proteau@cemagref.fr

Vilaine, Louis
 Comité national des pêches maritimes et
 des élevages marins
 «La Croix»
 44380 St Viaud
 Tel: (+33-2) 40276014
 Fax: (+33-2) 240276014
 Mél: lvilaine@comite-peches.fr

GRÈCE

HONGRIE

Pintér, Karoly
 Ministry of Agriculture and Regional
 Development
 Kossuth Lajos tér 11
 H-1055 Budapest
 Tel: (+36-1) 3014180
 Fax: (+36-1) 3014781
 Mél: karoly.pinter@fvm.hu

Varadi, Laszlo
 Research Institute for Fisheries,
 Aquaculture and Irrigation
 P.O.Box 47
 H-5541, Szarvas
 Tel: (+36-66) 515302
 Fax: (+36-66) 312142
 Mél: varadil@haki.hu
 web: www.haki.hu

IRLANDE

Caffrey, Joe
 Central Fisheries Board
 Mobhi Road
 Glasnevin
 Dublin 9
 Tel (+353-1) 8842600
 Fax: (+353-1) 8360060
 Mél: joe.caffrey@cfb.ie

Poole, Russell
 Marine Institute
 Newport
 Co. Mayo
 Tel: (+353) 98 42300
 Fax: (+353) 98 42340
 Mél: russell.poole@marine.ie

ISLANDE

ISRAËL

ITALIE

Ciccotti, Eleonora
 Dipartimento di Biologia
 Università "Tor Vergata"
 Via della Ricerca Scientifica
 00133 Rome
 Tel: (+39-06) 72595969
 Fax: (+39-06) 72595965
 Mél: ciccotti@uniroma2.it

LETTONIE

LITUANIE

LUXEMBOURG

NORVÈGE

Walsö, Öyvind
 Norwegian Directorate for Nature
 Management
 N-7485 Trondheim
 Tel: (+47) 73580755/90955027
 Fax: (+47) 73580501
 Mél: oyvind.walso@dirnat.no

PAYS-BAS

Raat, Alexander (A.J.P.)
 Organization for the Improvement of
 Inland Fisheries (OVB)
 Buxtehudelaan 1, P.O.Box 433
 NL-3430 AK Nieuwegein
 Tel: (+31-30) 6058411
 Mél: raat@ovb.nl

Dekker, Willem
 RIVO
 P.O. Box 68
 1570 ABI Ymuiden
 Tel: (+31-255) 564712
 Fax: (+31-255) 564644
 Mél: willem.dehker@wur.nl

POLOGNE

Stachowiak, Piotr
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 Ul. Wspo Ina 30
 00930 Warsaw
 Tel: (+48) 6231106
 Fax: (+48) 6232204
 Mél: p.stachowiak@minrol.gov.pl

Wolos, Arkadiusz
 Inland Fisheries Institute
 ul. M. Oczapowskiego 10
 10-719 Olstyn
 Tel: (+48-89) 5240158
 Fax: (+48-89) 5240505
 Mél: awolos@infish.com.pl

PORTUGAL

Bochechas, Jorge
 Inland Fisheries Division
 Direccção Geral dos Recursos Florestais
 Avenida 5 Outubro 52- 6º D
 1050-058 Lisboa
 Tel: (+351) 213138201
 Fax: (+351) 213138206
 Mél:
 jorge.bochechas@dgf.min-agricultura.pt

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

ROUMANIE

ROYAUME-UNI

Hickley, Phil
 Environment Agency
 Arthur Drive
 Hoo Farm Industrial Estate
 Worcester Road
 Kidderminster DY11 7RA
 Tel: (+44-1562) 68975 or 534161
 Fax: (+44-1562) 69477
 Mél: phil.hickley@environment-agency.gov.uk
 www.environment.agency.gov.uk

Cowx, Ian
 University of Hull
 International Fisheries Institute
 Hull HU67R
 Tel: (+44-1482) 466421
 Fax: (+44-1482) 470129
 Mél: i.g.cowx@hull.ac.uk

Hudson, Eric
 Fish Health Inspectorate
 Centre for Environment Fisheries and
 Aquaculture Science
 Department for Environment, Fisheries
 Resources and Agriculture
 Weymouth Laboratory
 Barrack Road
 The Nothe, Weymouth
 Dorset DT4 8UB
 Tel: (+44) 1305 206672
 Mél: e.b.hudson@cefas.co.uk
 www.cefas.co.uk

SLOVAQUIE**SUÈDE**

Bengtsson, Bo
 National Board of Fisheries
 P.O. Box 423
 SE-401 26 Göteborg
 Tel: (+46-31) 7430300
 Fax: (+46-31) 7430444
 Mél: bo.bengtsson@fiskeriverket.se

SUISSE

Müller, Rudolf
 Limnological Research Center
 Swiss Federal Institute for Environmental
 Science and Technology
 Seestrasse 79
 CH-6047 Kastanienbaum
 Tel: (+41-41) 3492130/2111
 Fax: (+41-41) 3492162
 Mél: rudolf.mueller@eawag.ch
 www.eawag.ch

Staub, Erich
 Office fédéral de l'environnement, des
 forêts et du paysage
 Division écologie et pêche
 Casse Postale
 CH-3003 Berne
 Tel: (+41-31) 3229377
 Fax: (+41-31) 3230371
 Mél: erich.staub@buwal.admin.ch

TURQUIE

Okumus, Ibrahim
 Department of Fisheries
 Faculty of Marine Science
 Karadeniz Technical University
 61530 Camburnu
Trabzon
 Tel: (+90-462) 7522805/125
 Fax: (+90-462) 7522158
 Mél: iokumus@ktu.edu.tr

Deniz, Hayri
 Director of Mariculture Section
 Aquaculture Department,
 General Directorate of Agricultural
 Production and Development
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs
 Milli Müdafaa Cad. No 20 06100 Kızılay –
 Ankara
 Mél: hayrideniz@tr.net or
hdeniz@tarim.gov.tr
 Tel: (+90-312) 4194088
 Fax: (+90-312) 4170026

**OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES
DES NATIONS UNIES QUI NE SONT
PAS MEMBRES DE LA FAO**

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Chebanov, Mikhail S.
Federal Center for Genetics and
Selection in Aquaculture.SB.
Krasnodar Research Institute of Fisheries
Oktjabrskaja Street, 12
Krasnodar 350063
Tel. (+7-8612) 622707
Fax (+70-8612) 622559
Mél: Chebanov@sturg.kuban.ru

**OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES**

EUROPEAN AQUACULTURE SOCIETY

New, Michael
European Aquaculture Society
Wroxton Lodge
25 Institute Road
Marlow
Bucks SL7 1BJ
United Kingdom/Royaume-Uni
Tel/Fax: (+44-1628) 485631
Mél: Michael_New@compuserve.com

**IUCN - THE WORLD CONSERVATION
UNION**

Kutonova, Tamara
IUCN Programme Office for
Central Europe
Ul Wloska4
00-777 Warsaw
Poland/Pologne
Tel: (+48-22) 8410757
Fax: (+48-22) 8518482
Mobile (+48) (0) 508641108
Mél: tamara.kutonova@iucn.org
www.iucn-ce.org.pl

SECRETARIAT

**GOUVERNEMENT HÔTE
INLAND FISHERIES INSTITUTE**

Czerwinski, Tomasz
Inland Fisheries Institute - Olstyn

Monawski, Henryk
Inland Fisheries Institute - Olstyn

Mioduszevska, Hanna
Inland Fisheries Institute - Olstyn

DÉPARTEMENT DES PÊCHES DE LA FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italie

Marmulla, Gerd
Secrétaire de la CECPI, *ad interim*
Service des ressources des eaux intérieures
et de l'aquaculture
Division des ressources halieutiques
Mél: gerd.marmulla@fao.org
Tel. (+39-06) 57052944
Fax: (+39-06) 57053020

Barg, Uwe
Service des ressources des eaux intérieures
et de l'aquaculture
Division des ressources halieutiques
Mél: uwe.barg@fao.org
Tel. (+39-06) 57053454
Fax: (+39-06) 57053020

van Anrooy, Raymon
Service de la planification du
développement
Division des politiques et de la
planification de la pêche
Tel.: (+39-06) 57053031
Fax: (+39-06) 57056500
Mél: raymon.vananrooy@fao.org

Al-Khafaji, Raschad
Chargé des réunions
Service des institutions internationales et
de liaison
Division des politiques et de la
planification de la pêche
Tel: (+39-06) 57055105
Fax: (+39-06) 57056500
Mél: raschad.al-khafaji@fao.org

Defendi, Anne Marie
Tel.: (+39-06) 57056213
Fax: (+39-06) 57056500
Mél: anne-marie.defendi@faor

Gonzalez-Villegas, Pilar
Tel.: (+39-06) 57052884
Fax: (+39-06)57053020
Mél: pilar.gonzalezvillegas@fao.org

Welcomme, Robin
Consultant
Long Barn
Soke by Clare
Suffolk CO10 8HJ
United Kingdom/Royaume Uni
Tel : (+44- 01787) 278017
Mél: welcomme@dial.pipex.com

INTERPRÈTES

Chevalier, Irene
Dreyfus, Karine
Fisher, Beatrice
Pouget, Catherine

Annexe C

LISTE DES DOCUMENTS

EIFAC/XXIII/2004/1	Ordre du jour et calendrier provisoires
EIFAC/XXIII/2004/2	Compte rendu analytique de la réunion du Comité exécutif de la CECPI, Rome, 19-21 mai 2003
EIFAC/XXIII/2004/3	Rapport récapitulatif du Symposium
EIFAC/XXIII/2004/4	Evaluation du rôle et du fonctionnement de la CECPI
EIFAC/XXIII/2004/5	Synthèse du Rapport intérimaire de la Sous-Commission I
EIFAC/XXIII/2004/6	Synthèse du Rapport intérimaire de la Sous-Commission II
EIFAC/XXIII/2004/7	Synthèse du Rapport intérimaire de la Sous-Commission III
EIFAC/XXIII/2004/8	Synthèse du Rapport intérimaire de la Sous-Commission IV
EIFAC/XXIII/2004/Inf.1	Liste provisoire des documents
EIFAC/XXIII/2004/Inf.2	Liste des participants
EIFAC/XXIII/2004/Inf.3	Prospectus du Symposium sur la mise en valeur de l'aquaculture – Partenariat entre les associations de scientifiques et de producteurs
EIFAC/XXIII/2004/Inf.4	Rapport intérimaire, Sous-Commission I
EIFAC/XXIII/2004/Inf.5	Rapport intérimaire, Sous-Commission II
EIFAC/XXIII/2004/Inf.6	Rapport intérimaire, Sous-Commission III
EIFAC/XXIII/2004/Inf.7	Rapport intérimaire, Sous-Commission IV
EIFAC/XXIII/2004/Inf.8	FIRI/C942 (Rév.1) Situation mondiale des ressources halieutiques: pêches continentales
EIFAC/XXIII/2004/Inf.9	FIRI/C886 (Rév.2) Analyse de la situation mondiale de l'aquaculture
EIFAC/XXIII/2004/Inf.10	Liste des correspondants de la CECPI
EIFAC/XXIII/2004/Inf.11	Allocutions d'ouverture
EIFAC/XXIII/2004/Inf.12	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote de la Communauté européenne et de ses Etats Membres

Annexe D

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Allocution de

Monsieur Piotr Stachowiak

Chef de l'Unité des pêches en eaux intérieures du Département polonais des pêches

C'est un grand honneur et un privilège pour la Pologne d'accueillir la vingt-troisième session de la CECPI dans cette région des Grands Lacs de Mazurie. Au nom du Ministre de l'agriculture et du développement rural, qu'il me soit permis de vous souhaiter la bienvenue dans cette région. Nous n'avons pas choisi cet endroit au hasard. Les eaux intérieures de la région des Grands Lacs de Mazurie ont toujours abondé en poisson et elles constituent depuis toujours une zone de pêche importante. Ici même, dans les eaux de ces milliers de lacs, l'homme a pratiqué la pêche bien longtemps avant la création de l'État polonais. De nombreux témoignages de cette première activité de l'homme sont exposés dans les musées nationaux.

Du point de vue historique, il est intéressant de rappeler que les premiers témoignages écrits d'une activité piscicole sur le territoire de ce qui allait devenir la Pologne remontent au Xe siècle après J.-C. Des étangs de pisciculture pour l'élevage des carpes avaient été créés dès le Xe siècle. Aujourd'hui encore, certaines de ces installations sont utilisées pour la pisciculture, après avoir été modernisées à plusieurs reprises. Les tout premiers manuels de pisciculture écrits en polonais ont été publiés au XVIe siècle. Au XIXe siècle, Tomasz Dubisz, originaire de Silésie, a introduit une méthode d'élevage des carpes en étang qui est encore pratiquée aujourd'hui. Nous sommes heureux de constater que l'introduction de la pisciculture extensive qui réapparaît dans les documents du programme de l'Union européenne, s'inspire de la tradition silésienne.

En Pologne, les principaux progrès en matière de pêches et de pisciculture en eaux intérieures ont eu lieu entre la Première et la Seconde Guerre Mondiale. Les réglementations concernant ces activités humaines se sont inspirées des meilleures pratiques de gestion des pêches en eaux intérieures. Nous continuons de nous en inspirer aujourd'hui. Un bon exemple de ces réglementations est la répartition des flux hydriques en *zones de pêches*, et, par conséquent, l'octroi du droit de pêche qui permet de promouvoir une gestion raisonnable et équilibrée des ressources des eaux intérieures ainsi que le développement dans les eaux intérieures de pêches de capture, de pêches de loisir et d'activités piscicoles modernes.

Cette session nous offre l'occasion de montrer à tous que la Pologne dispose des cadres les mieux formés dans le domaine des pêches en eaux intérieures. De nombreux ingénieurs qui travaillent aujourd'hui dans les Etats d'Europe centrale ont étudié en Pologne. L'Institut des pêches en eaux intérieures a fêté le cinquantième anniversaire de ses activités de recherche il y a plusieurs années déjà.

En Pologne, la tradition des pêches en eaux intérieures est vieille de plusieurs siècles, mais en aucun cas cette activité ne peut être considérée comme étant dépassée ou ayant une faible incidence sociale, environnementale ou économique. D'après des statistiques récentes, 11 000 tonnes de truites arc-en-ciel et 22 000 tonnes de carpes sont produites en Pologne chaque année. Cela représente 5 000 tonnes de carpes de plus que dans les 14 Etats de l'Union européenne avant son élargissement récent le 1er mai 2004.

D'un point de vue pratique, le volume total de carpes qui est produit est vendu sur le marché intérieur, ce qui est assez important. D'après le recensement agricole de 2002, 10 000 entités et exploitations pratiquent la pisciculture, l'élevage et la pêche de capture.

L'importance sociale et économique de la pêche de loisir ne peut être sous-estimée. D'après les données recueillies par l'Institut des pêches en eaux intérieures, près d'un million de personnes pratiquent la pêche à la ligne en Pologne. Elles pêchent entre 40 000 et 60 000 tonnes de poissons dans les lacs et les rivières chaque année, volume au moins 10 fois supérieur à celui des pêches commerciales dans les eaux intérieures pratiquées avec des engins de pêche professionnels. On estime que la valeur du marché de la pêche à la ligne, avec les services qui l'accompagnent, est près de quatre fois supérieure à celle de la production halieutique des exploitations piscicoles. Il s'agit d'un secteur réceptif qui ne présente aucun symptôme de surproduction potentielle. Le développement harmonieux des pêches et de l'aquaculture en eaux intérieures est à la fois faisable et souhaitable et nécessite uniquement des mesures et des conditions appropriées.

Il convient de souligner l'importance des fonctions autres que la production des étangs de pisciculture naturels; ils améliorent le bilan hydrologique; ils offrent un habitat à des espèces rares d'animaux et de plantes sauvages; ils accroissent l'intérêt touristique des zones rurales et ils aident à préserver la diversité biologique. Sur tout le territoire, les étangs de pisciculture servent à eux seuls à stocker autant d'eau que tous les réservoirs du pays dont la construction a nécessité des fonds publics, un effort d'ingénierie important et, très souvent, l'évacuation de villages.

La Pologne produit de grandes quantités de matériel pour l'empoisonnement en poissons prédateurs, en poissons de rivière et en espèces menacées. Grâce à l'action des chercheurs et aux efforts des pêcheurs, nous disposons d'une population équilibrée de truites de mer et de corégones, autrefois considérés comme des espèces menacées nécessitant d'une protection spéciale.

Grâce à l'élargissement de l'Union européenne, beaucoup de pays pourront profiter plus facilement de la longue expérience de la Pologne en matière de protection et d'utilisation des ressources en poissons d'eau douce. Nous serons heureux de partager notre expérience en matière de rétablissement des populations de truites de mer et de saumons et de conservation de celles d'anguilles et de corégones. De nombreuses générations ont contribué à ce succès; il convient de rendre un hommage particulier à l'Institut des pêches en eaux intérieures ainsi qu'aux pisciculteurs qui collaborent avec cet institut. Grâce à leurs efforts et aux subventions du Gouvernement polonais, 1,2 million de tacons de saumons et de truites de mer sont introduits dans les eaux nationales chaque année.

Le volume des empoisonnements devrait augmenter grâce aux amendements apportés à la législation polonaise et à la prise de conscience de la nécessité de rétablir les ressources en poissons sauvages. Les pêcheurs qui travaillent dans les eaux intérieures et les chercheurs sont prêts à collaborer dans ce sens. Comme les temps sont difficiles, il est encourageant de rappeler que 40 pour cent du revenu tiré des pêches de capture sont alloués aux pêcheurs pour le rempoisonnement afin d'améliorer les ressources.

Ces investissements prouvent que les pêcheurs respectent les principes d'une économie équilibrée et raisonnable des pêches en eaux intérieures. Ils offrent en outre une base solide

pour le développement futur de la pisciculture en Pologne. La production de matériel d'empoissonnement est un excellent moyen d'accroître la rentabilité des élevages en étang en diversifiant la gamme des produits allant des alevins aux poissons adultes. Ces changements surviennent de manière naturelle, sans nécessiter de vastes programmes officiels.

Les pêches de capture en eaux intérieures ont subi de profondes transformations durant les 10 dernières années. Un changement du régime de propriété a été assuré. La manière dont les eaux des rivières, des lacs et des réservoirs sont exploitées a également changé. La meilleure preuve de cette évolution se trouve dans les données sur les captures et l'économie des pêches en eaux intérieures. La pêche à la ligne est devenue non seulement un loisir intéressant, mais aussi une activité qui fournit un revenu significatif aux organismes de pêche en eaux intérieures. Elle crée des emplois qui permettent d'améliorer la gestion des eaux. Des emplois sont créés aussi pour fournir divers services aux pêcheurs à la ligne, accroissant ainsi la valeur ajoutée des pêches en eaux intérieures. Il importe de permettre à tous les organismes intéressés d'exploiter les eaux destinées à la pêche commerciale ou à la pêche à la ligne.

Notre connaissance des formes diverses que peut prendre l'économie des pêches en eaux intérieures en Pologne peut nous permettre de contribuer à définir les priorités de l'Instrument financier pour l'orientation des pêches dans l'Union européenne. Un développement harmonieux de la pisciculture, des pêches de capture et des pêches de loisir en eaux intérieures est la réponse de la Pologne à la question de la gestion des pêches en eaux intérieures en Europe. Nous constatons qu'il est possible de développer les pêches en eaux intérieures par une organisation moderne du marché des pêches et grâce à l'assistance structurelle de l'Union européenne à ce secteur. Ce développement ne peut être uniquement ordonné ou réglementé; dans l'Union européenne élargie, il nécessite la participation active de tous les intervenants.

L'aide apportée par ces fonds structurels devrait permettre de financer de nouvelles activités. Par exemple, avec le soutien financier de l'Union européenne et nos propres ressources budgétaires, nous nous proposons d'aider les poissons diadromes à migrer en amont et en aval des rivières qui ont été endiguées. Il est possible que ces activités servent de point de départ à un effort international conjoint visant à rétablir l'esturgeon de la Baltique. Les pisciculteurs auront droit eux aussi à une assistance. Des investissements seront effectués dans le domaine des pêches dans les lacs, pour la construction de nouveaux étangs et la modernisation des anciens. Cette assistance a pour but d'accroître la capacité de production et d'améliorer les conditions du secteur de la pisciculture et, notamment, d'accroître sa compétitivité et sa rentabilité. Nous sommes certains que notre participation à l'Union européenne aidera à reconnaître l'importance des pêches et de l'aquaculture en eaux intérieures et que la réglementation actuelle de l'Union européenne sera aménagée en fonction de ces besoins.

Les premières dispositions ont déjà été prises. Au début du mois de décembre de l'an dernier, le Ministre de l'agriculture et du développement rural a critiqué le programme de l'Union européenne en matière de gestion des populations d'anguilles. Il est impossible de rattraper le temps perdu et de supprimer les limitations existantes en quelques jours. Compte tenu de la professionnalité des pêcheurs polonais, de la popularité de la pêche à la ligne et des goûts culinaires de nos concitoyens, nous sommes convaincus qu'il sera possible de développer davantage à long terme la pêche en eaux intérieures.

J'aimerais terminer en souhaitant aux membres de la Commission et aux participants de procéder à un échange de vues fructueux.

**Allocution de
Monsieur Gerd Marmulla
Secrétaire intérimaire de la CECPI**

Monsieur Stachowiak, Représentant du Ministère polonais de l'agriculture et du développement rural, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue, au nom du Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, et de M. Ichiro Nomura, Sous-Directeur général du Département des pêches de la FAO, à la vingt-troisième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures.

J'aimerais tout d'abord exprimer nos sincères remerciements au Gouvernement polonais qui accueille cette session à Wierzba, sur les bords du lac Beldany, au coeur de cette belle région des Grands Lacs de Mazurie. Loin du bruit et de la fureur des villes, le Centre de conférence de Wierzba est un lieu idéal pour cette «retraite» au cours de laquelle nous examinerons les travaux réalisés durant la dernière période intersessions ainsi que les questions importantes qui se dessinent pour l'avenir.

Il existe une prise de conscience accrue au niveau mondial de l'importance économique et sociale des pêches et de l'aquaculture en eaux intérieures pour satisfaire les besoins nutritionnels et la demande de loisirs. En Europe, nous pouvons compter sur une croissance constante des pêches de loisir et de l'aquaculture. Toutefois, nous devons aussi prendre en considération l'utilisation des ressources en eau douce pour satisfaire d'autres besoins de l'homme ainsi que pour protéger et préserver les écosystèmes aquatiques.

La CECPI opère dans tous les domaines concernant les pêches et l'aquaculture en eaux intérieures, par le biais de ses quatre sous-commissions chargées des questions suivantes: biologie et gestion, aquaculture, protection des ressources aquatiques et aspects économiques et sociaux. Elles permettent à la Commission de servir de tribune pour un échange d'informations et pour promouvoir une approche commune aux pêches en eaux intérieures en Europe.

L'importance de la CECPI comme tribune pour examiner des questions d'intérêt primordial pour les pêches et l'aquaculture en eaux intérieures et pour diffuser des informations utiles pour d'autres que ses pays membres, se traduit par le nombre de participants qui ont manifesté leur intérêt pour le Symposium organisé en liaison avec cette vingt-troisième session. En effet, plus de 72 participants de 23 pays se sont inscrits au Symposium sur le développement de l'aquaculture – Partenariat entre les scientifiques et les associations de producteurs, autour d'un thème qui ne motivait jusqu'à présent que quelques rares experts et qui est désormais porté à l'attention d'un vaste public grâce à la proposition courageuse d'en faire le thème de notre symposium cette année.

Bien que la plupart des pays d'Europe soient déjà membres de la CECPI, nous souhaitons vivement que les autres pays d'Europe adhèrent à la Commission pour le meilleur profit de tous ceux qui s'occupent des pêches en eau douce et des sujets connexes. A cet égard, j'ai le grand plaisir d'annoncer que la République de Bosnie-Herzégovine est devenue membre de la CECPI à la vingt-deuxième session. Nous avons également le plaisir d'accueillir, pour la seconde fois, la Fédération de Russie, en qualité d'observateur.

Je suis convaincu que la présente session permettra de faire avancer la question des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures en Europe et même à l'échelle mondiale. La CECPI, tout comme les autres organismes statutaires régionaux des pêches de la FAO, par exemple le Comité des pêches continentales pour l'Afrique (CPCA) et la Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL) sont un moyen important et utile pour dispenser des avis afin de promouvoir la gestion durable des ressources.

Soyez assurés que le Secrétariat fera tout son possible pour faciliter vos travaux durant cette session ainsi que les activités de la CECPI à l'avenir.

Merci.

**Allocution de
Monsieur Rudi Müller
Président de la CECPI**

Monsieur Stachowiak, Représentant du Ministère de l'agriculture et du développement rural de la Pologne, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, Mesdames, Messieurs, j'ai le grand plaisir de vous accueillir, pour la vingt-troisième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures, dans cette belle région des Grand Lacs de Mazurie.

Au nom de la CECPI et de tous les participants, qu'il me soit permis d'exprimer tous mes remerciements au Ministère de l'agriculture et du développement rural de la Pologne qui a si chaleureusement accueilli cette session à Wierzba. Nous avons été reçus avec chaleur et hospitalité et nous apprécions les excellentes installations mises à notre disposition. J'aimerais demander à M. Stachowiak de transmettre à son gouvernement nos remerciements pour avoir accueilli cette session de la CECPI en Pologne. Je remercie également le professeur Krzysztof Zdanowski, Directeur de l'Institut des pêches en eaux intérieures de Olsztyn, d'avoir permis à son personnel d'organiser cette réunion et de fournir l'appui nécessaire à ses travaux.

C'est la seconde fois que la Pologne accueille une session de la CECPI: il y a 34 ans, en mai 1970, la Commission avait tenu sa sixième session à Cracovie, sous la présidence de Marcel Huet (Belgique). Depuis son adhésion à la CECPI en 1962, la Pologne a toujours participé activement aux travaux de la Commission. J'aimerais mentionner deux des nombreux spécialistes polonais des pêches qui ont siégé à la CECPI. Il y a fort longtemps, notre distingué collègue le professeur Tadeusz Backiel a participé très activement aux activités de la CECPI du début des années 70 jusqu'au milieu des années 80, en tant que président de la Sous-Commission I, premier vice-président de la CECPI et conseiller avisé des jeunes collaborateurs que nous étions à l'époque. J'ai su qu'il était en pleine forme et qu'il travaillait encore dans le secteur des sciences halieutiques! J'aimerais également mentionner notre très chère amie Maria Binska, qui a participé très activement aux travaux de la Commission. Depuis 1984 jusqu'à sa mort tragique au printemps 2001, Maria a tout d'abord été présidente de la Sous-Commission I, puis seconde et enfin première vice-présidente de la CECPI. Elle restera toujours présente à notre mémoire.

Depuis la première réunion de la CECPI à Dublin (Irlande) en avril 1960, la composition de la Commission n'a cessé de s'accroître; d'un petit groupe de 14 pays, elle est devenue un organisme qui regroupe presque tous les Etats européens. Aujourd'hui, la Commission se compose de 34 membres, dont la Communauté européenne.

Certes, la CECPI s'est élargie, et tous les sujets dont elle traite ont également beaucoup changé avec le temps. Au cours des premières années de la CECPI, l'accroissement et la stabilisation de la production de poisson dans les eaux intérieures pour la consommation humaine étaient un des sujets les plus importants. Depuis, la priorité a progressivement évolué – ou plutôt elle s'est élargie – pour couvrir les aspects relatifs à l'environnement et à la conservation du poisson et des écrevisses, à la restauration de l'habitat et à la manipulation des poissons par des méthodes respectueuses de leur bien-être. Dans les années 60, les hécatombes de poissons et les autres problèmes graves des eaux intérieures provoqués par une forte pollution de l'eau, revêtaient une grande importance pour les États membres et se trouvaient donc au coeur des activités de la CECPI. Plus récemment, avec le nettoyage progressif de nos rivières et de nos lacs, les problèmes environnementaux sont devenus plus subtiles et en même temps plus difficiles à régler. La pollution chronique par une grande variété de substances créées par l'homme serait à l'origine de problèmes de reproduction chez

certaines poissons. Les constructions et le détournement du cours des rivières à des fins énergétiques ont gravement compromis l'habitat des poissons. Certains problèmes environnementaux touchent les pêches et la conservation des poissons mais ne proviennent pas de la pollution, par exemple: la vague d'oiseaux prédateurs qui s'est abattue sur l'Europe en raison de l'accroissement non contrôlé d'espèces d'oiseaux initialement menacées. Aujourd'hui, les oiseaux prédateurs menacent non seulement les élevages piscicoles et les pêches en eaux intérieures, mais aussi les espèces de poissons menacées, dont certains n'ont aucune valeur commerciale, dans différentes zones. La nécessité d'affronter ces problèmes difficiles, où la perception humaine et les préférences divergentes jouent un rôle capital, a amené la CECPI il y a quelques années à inclure dans son programme les questions d'ordre social et économique. Ces questions ont également acquis une importance accrue par suite de l'accroissement des pêches de loisir qui dépassent largement les pêches commerciales dans les eaux intérieures aujourd'hui, tant par le nombre que par le chiffre d'affaires.

Dans les deux années qui ont suivi sa vingt-deuxième session à Windermere, la CECPI s'est montrée très active dans ses nombreux domaines d'intérêt. Par manque de temps, je me limiterai à une ou deux réalisations particulièrement marquantes de chacune des quatre sous-commissions. Des informations plus complètes, notamment sur les groupes de travail n'ayant que peu ou pas d'activités, figurent dans les rapports respectifs des sous-commissions qui ont été soumis à cette session.

La Sous-Commission I «Biologie et gestion» a examiné attentivement la situation et la gestion des anguilles en Europe. Le Groupe de travail conjoint CECPI/CIEM sur les anguilles (le CIEM est le Conseil international pour l'exploration des mers) s'est réuni en Espagne en octobre 2003 pour examiner, entre autres, les mesures à prendre d'urgence pour éviter un nouveau déclin de l'espèce. En outre, en octobre 2003, la Commission européenne a annoncé la création du Plan d'action concernant les anguilles, qui appliquera dans leurs grandes lignes les recommandations formulées par le Groupe de travail sur les anguilles. Toutefois, le plus difficile reste à faire, à savoir, traduire le Plan d'action en mesures concrètes. Dans le cadre de son Groupe de travail conjoint avec le CIEM, la Commission centrera ses efforts sur cette question.

Un autre sujet d'importance primordiale traité par la Sous-Commission I est la situation et la gestion de l'esturgeon. Ce groupe de travail conjoint CECPI/CGPM (la CGPM est la Commission générale des pêches pour la Méditerranée) a été créé en 2002 dans le but d'établir un réseau d'échange d'informations entre les spécialistes de l'esturgeon. Les premiers résultats ont été prometteurs. Les membres de ce groupe de travail ont été invités à participer à l'élaboration de deux projets régionaux concernant la gestion et la protection de la pêche à l'esturgeon.

Une des principales activités de la Sous-Commission II «Aquaculture» est le Groupe de travail sur la pisciculture biologique. Un questionnaire qui a été envoyé pour connaître la situation actuelle de la pisciculture biologique montre que cette activité se développe lentement en Europe, bien que les prix de ces produits soient de 20 à 50 pour cent supérieurs à ceux du marché. Une étude comparative menée en Allemagne a montré que les élevages de truites arc-en-ciel écologiquement certifiés présentaient les mêmes faibles niveaux de pollution que les élevages traditionnels. De plus, il n'y avait aucune différence de qualité entre la truite arc-en-ciel élevée avec des produits biologiques ou avec des aliments traditionnels. Cependant, les poissons d'eau douce de production biologique pourraient répondre à un besoin croissant des consommateurs. Cette production doit donc être vivement encouragée.

J'aimerais évoquer – comme une des principales réalisations de cette sous-commission – l'organisation et la tenue, la semaine dernière, du Symposium sur le développement de l'aquaculture – Partenariat entre scientifiques et associations de producteurs, qui a réuni 72 participants de 23 pays. Ses résultats seront présentés à sa session de demain après-midi.

Le Groupe de travail sur la manipulation du poisson dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture, qui fait partie de la Sous-Commission III «Protection des ressources aquatiques», a regroupé des informations sur les pratiques actuelles de manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture. Un atelier tenu à Utrecht (Pays-Bas) en mars 2004 a examiné comment l'avancée des connaissances, directives, codes d'usages, réglementations et législations pouvait influencer sur les pêcheries, la gestion des pêches, la recherche et l'aquaculture en eaux intérieures. Il est apparu qu'à l'heure actuelle il n'y avait pas d'opinion unanimement partagée au sein de la CECPI en ce qui concerne ce problème difficile et largement émotionnel. Ce problème sera examiné demain matin et des recommandations pourraient être formulées.

Dans le cadre de la Sous-Commission IV « Questions économiques et sociales », un examen de la valeur économique des pêches de loisir dans les pays nordiques a été entrepris entre octobre 1999 et janvier 2000. Les résultats de cette étude ont été publiés récemment dans le journal *Fisheries management and ecology*. Ce document apporte une contribution importante à l'évaluation économique des pêches de loisir et pourrait servir de cadre à des études similaires en Europe et ailleurs.

Un autre aspect important qu'il convient de signaler ici est l'absence d'intérêt apparent des spécialistes des sciences sociales et des économistes en ce qui concerne nos activités. Il faudrait s'efforcer de faire participer ces spécialistes aux activités de la CECPI et ce problème devra être approfondi durant cette session.

A l'issue d'une recommandation de la vingt-deuxième session, un groupe de travail ad hoc a rédigé un document servant à évaluer les activités de la CECPI en général et à identifier en particulier les domaines dans lesquels son action devrait être plus pertinente et efficace. J'espère que ce document, après avoir été examiné à cette session, permettra d'améliorer le fonctionnement de la CECPI à court et à long termes, pour le meilleur profit des pays membres.

J'ai eu l'occasion de représenter la CECPI au quatrième Congrès mondial sur les pêches à Vancouver (Canada) en mai 2004 et de présenter brièvement les objectifs et les activités de la Commission.

Enfin, et surtout, j'aimerais remercier les organisateurs locaux: M. Arek Wolos et ses collaborateurs de l'Institut des pêches en eaux intérieures de Olsztyn. Non seulement ils mettent à notre disposition ces superbes installations de conférence de l'Académie des sciences polonaise à Wierzba, au bord du lac et en plein coeur de la région des Grands Lacs de Mazurie, si riche en brochets et en brèmes. Ils prennent en outre à leur charge les frais de plusieurs événements spéciaux qui feront de cette réunion, j'en suis certain, une manifestation inoubliable (c'est d'ailleurs déjà le cas!). Merci, Arek, pour tout ceci!

Je remercie, enfin, tous les délégués d'être venus jusqu'à Wierzba. Je dois souligner que la CECPI a besoin de votre soutien et de votre contribution active, surtout durant les débats de cette session. Je suis convaincu que ces travaux seront fructueux et je compte sur votre participation active pour préparer l'avenir de la CECPI dans les prochaines années.

Je vous souhaite à tous un agréable séjour à Wierzba et vous remercie de votre attention.

Annexe E

RAPPORT DU SYMPOSIUM DE LA CECPI SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE – PARTENARIAT ENTRE SCIENTIFIQUES ET ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

Un symposium sur le développement de l'aquaculture – partenariat entre scientifiques et associations de producteurs s'est tenu à Wierzba (Pologne) du 26 au 29 mai 2004, à l'occasion de la vingt-troisième session de la CECPI. Organisé par M. L. Varadi (Hongrie) et présidé par M. Goryczko (Pologne), il a réuni 72 participants venus de 23 pays (Annexe A). Il a bénéficié de la participation et de l'expérience de la Fédération européenne des producteurs aquacoles (FEPA⁴) et de la Société européenne d'aquaculture (EAS⁵). La documentation se composait de cinq contributions d'orateurs invités et de 37 études de cas, ainsi que de trois affiches (Annexe B).

Dans son allocution d'ouverture, M. Varadi a évoqué les objectifs et les principaux thèmes du symposium, à savoir:

- i) évaluer le rôle, le potentiel et les besoins actuels des associations de producteurs aquacoles dans la région de la CECPI;
- ii) identifier les contributions possibles d'autres parties prenantes, notamment d'instituts de recherche (en sciences naturelles et sociales) et d'organismes gouvernementaux, à l'appui des associations de producteurs aquacoles; et
- iii) proposer des mesures visant à renforcer la participation, les activités et le rôle des associations de producteurs dans la gestion et la mise en valeur du secteur aquacole.

Les grands thèmes à l'ordre du jour étaient les suivants:

- promotion et définition de programmes de développement de la recherche et des technologies,
- mise en valeur des ressources humaines, renforcement des capacités et formation,
- promotion d'une utilisation efficace des ressources,
- politiques intégrées avec leurs cadres juridiques et institutionnels fondées sur la communication et des consultations avec les producteurs en tant que principales parties prenantes,
- association, participation et consultation de toutes les parties prenantes à la planification, au développement et à la gestion de l'aquaculture,
- mise en place d'incitations à l'investissement, d'études sur les marchés, de programmes de commercialisation et de campagnes de sensibilisation des consommateurs.

A propos notamment des partenariats entre les scientifiques et les associations de producteurs, les participants ont été invités à examiner leur expérience dans ce domaine et à débattre des problèmes à résoudre et des défis à relever, ainsi que des possibilités d'amélioration, afin de

⁴ Fédération européenne des producteurs aquacoles (FEPA): www.feap.info ; www.aquamedia.org

⁵ Société européenne d'aquaculture (EAS): www.easonline.org

formuler des conclusions et des recommandations auxquelles le Symposium pourrait souscrire.

PREMIÈRE SÉANCE: EXPOSÉS PRÉSENTÉS PAR DES ORATEURS INVITÉS

Les activités de l'Union européenne, de la Fédération européenne des producteurs aquacoles, de la Société européenne d'aquaculture et des programmes AquaFlow⁶ et AquaTT⁷, ainsi que l'expérience de l'Asie, témoignent du large éventail de questions associées aux interactions entre le secteur scientifique et le secteur de la production.

La Communauté européenne a adopté en septembre 2002 une stratégie⁸ pour le développement durable du secteur aquacole européen qui est en cours d'application. Cette stratégie vise à assurer la compétitivité, la productivité et la durabilité du secteur aquacole. Elle vise également à élargir la base de connaissances du secteur et donc à promouvoir des partenariats appropriés à tous les niveaux, notamment entre les scientifiques et les producteurs. Les coopératives, les associations professionnelles et les associations/organisations de producteurs sont des mécanismes indispensables non seulement pour améliorer la commercialisation, mais aussi pour couvrir les coûts de la recherche-développement que beaucoup de petits producteurs ne peuvent assumer.

Dans le passé, la Commission européenne a contribué au renforcement des liens entre le secteur aquacole et les scientifiques en encourageant la participation du secteur à des projets de recherche et à des actions concertées pour la diffusion des résultats des projets par l'intermédiaire d'AquaFlow et en identifiant les besoins du secteur aquacole en matière de recherche par le biais de PROFET⁹. Le sixième Programme-cadre offre de nouvelles possibilités aux scientifiques et aux associations de producteurs pour améliorer leurs partenariats dans le cadre de mesures spécifiques adaptées aux petites et moyennes entreprises. Enfin, l'IFOP (Instrument financier d'orientation de la pêche) a été modifié pour permettre le financement d'initiatives de recherche appliquée à petite échelle. La Commission européenne recommande vivement aux producteurs et aux scientifiques d'utiliser les instruments disponibles au niveau communautaire.

Les programmes de recherche-développement ciblés présentent d'importants avantages pour les producteurs aquacoles. La FEPA et ses membres bénéficient d'un large éventail de programmes de recherche appuyés par la Commission européenne. Ces dernières années, les initiatives ont porté de plus en plus sur des questions plus vastes, comme la sécurité sanitaire des produits et l'amélioration de l'environnement. Des programmes de recherche en collaboration auxquels participent activement les producteurs intéressent tout particulièrement le secteur aquacole européen, où les producteurs sont souvent tenus de contribuer financièrement aux projets de recherche. Des programmes comme le sixième Programme-cadre, l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) et la recherche en coopération sur les technologies de l'aquaculture et des pêches (CRAFT) avec les groupements associatifs

⁶ AquaFlow: www.aquaflow.org

⁷ AquaTT: www.aquatt.ie

⁸ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen concernant une Stratégie pour le développement durable de l'aquaculture européenne (septembre 2002)

⁹ PROFET Ateliers de travail transnationaux sur les besoins en recherche du secteur de l'aquaculture européenne: www.feap.info/news/RTD/profet_en.asp

industriels (IAG) peuvent appuyer la recherche sur place/sur l'exploitation, souvent associée à des activités de formation et de diffusion.

La participation du secteur aquacole professionnel aux programmes de RDT est généralement motivée par le désir d'accéder aux nouvelles technologies plus rentables. Si les producteurs ne participent pas à de tels programmes, c'est surtout parce qu'ils ne sont pas au courant des possibilités qu'ils offrent et parce qu'ils redoutent des complications administratives. En règle générale, les partenariats qui réussissent se caractérisent par une bonne communication entre les partenaires, une compréhension claire de leurs besoins et une attitude dynamique, ainsi que par des politiques nationales et européennes cohérentes en matière de RDT.

Le réseau AquaFlow diffuse des informations sur les résultats et l'exécution des programmes de RDT financés par l'Union européenne et à l'échelon national. Il fournit aux aquaculteurs, aux décideurs, aux administrateurs, aux chercheurs et aux représentants des producteurs des informations concises et à jour sur la RDT intéressant l'aquaculture. Il encourage également l'utilisation de technologies d'information modernes, comme le courrier électronique et l'Internet, pour le transfert d'informations et la promotion de contacts. Des enquêtes ont confirmé la participation active des producteurs aux programmes de RDT, la demande très importante d'informations sur la RDT et les avantages attendus, comme le perfectionnement des technologies, le renforcement de la compétitivité, l'amélioration des compétences du personnel et de meilleurs rendements économiques.

Alors que la recherche et la traduction de l'information sont des opérations souvent coûteuses, les parties intéressées ne sont pas toujours disposées à y allouer les fonds nécessaires. Si les efforts d'AquaFlow pour identifier et diffuser l'information sur la RDT sont relativement efficaces, il faudrait néanmoins qu'ils puissent s'appuyer sur des initiatives régionales, comme les ateliers sur les besoins de la profession en matière de recherche aquacole (PROFET). Il a été estimé tout aussi important d'organiser des activités de RDT au niveau national et dans les langues locales.

Technologie et formation aquacoles (AquaTT), réseau européen de formation et de transfert de technologies aquacoles, fonctionne comme fournisseur de services de formation à ce secteur. Il met l'accent, notamment, sur la reconnaissance et l'homologation au niveau européen de qualifications en matière d'aquaculture fondées sur les compétences dans le cadre de l'initiative WAVE¹⁰ (Travailler dans l'aquaculture, validation de l'expérience). Parmi les autres activités figurent la promotion de l'aquaculture auprès du grand public, la promotion du rôle des femmes dans l'aquaculture, la création de réseaux à l'intention des universitaires et l'élaboration de nouveaux matériels pédagogiques. Aquamedia est une autre source d'informations sur l'aquaculture européenne.

Des enquêtes menées par le Réseau des centres aquacoles d'Asie-Pacifique (NACA¹¹) auprès d'associations de producteurs aquacoles asiatiques ont mis en évidence le large éventail d'approches et d'objectifs, ainsi que les modes de travail de ces associations. Celles-ci se caractérisent également par des niveaux et des modes différents de représentation, d'indépendance, de participation et de consultation, de dévolution de pouvoirs et d'influence politique. Leur travail est axé, notamment, sur la communication et la coopération avec les

¹⁰ WAVE: <http://www.aquatt.ie/aquattinitiatives/currentinitiatives/wave.php>

¹¹ Network of Aquaculture Centres in Asia-Pacific(NACA): www.enaca.org

gouvernements, les institutions scientifiques et d'autres parties, ainsi que sur la mise en place d'une législation et d'environnements favorables à ce type d'associations.

Les producteurs, notamment les petits exploitants, auraient besoin d'une assistance pour pouvoir s'organiser en associations vraiment représentatives. Il faudrait aussi qu'ils participent aux processus de fixation des priorités et de prise de décisions et aient accès à l'information et à la formation pour améliorer leurs compétences. Dans certaines régions d'Europe, une telle assistance, notamment sous forme de conseils et éventuellement de formation aux aspects scientifiques, techniques, financiers et économiques de l'aquaculture, est indispensable. Dans ce contexte, on a noté que le nouveau Réseau de centres aquacoles d'Europe orientale (NACEE) inclut désormais des instituts de recherche et des universités de 12 pays d'Europe orientale.

DEUXIÈME SÉANCE: PARTENARIATS ENTRE SCIENTIFIQUES ET ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

Les associations et organisations de producteurs existent depuis le début du XIXe siècle et ont dû s'adapter à l'évolution des méthodes de production, des marchés et des systèmes économiques qui exercent une pression croissante sur les petits producteurs. Les associations et organisations de producteurs présentent les caractéristiques ci-après:

- Une association de producteurs est un groupe d'entreprises juridiquement constitué pour servir de forum de coopération et d'échange d'idées.
- Une organisation de producteurs est une coopérative qui contrôle les activités de production et de commercialisation de ses membres.

Le niveau d'organisation, de représentativité et d'efficacité des associations de producteurs de la région peut varier considérablement. Il existe des associations nationales et des fédérations régionales solidement implantées, mais aussi des associations dont le nombre de participants et l'influence ne cessent d'augmenter.

Les partenariats conclus entre des scientifiques et le secteur de la production sont en général efficaces, même si la sensibilisation et la communication au sujet des questions, problèmes et solutions pourraient encore être renforcées, grâce à des communications régulières entre les partenaires et à la formalisation des consultations et du processus de coordination. Il faudrait aussi chercher à créer des conditions favorables à l'application des conclusions découlant des partenariats et des consultations entre parties prenantes. Pour la bonne gestion du secteur, il est sans doute important que les forums de consultation soient institutionnalisés afin de faciliter les partenariats et d'inciter les parties prenantes à participer à la collecte d'informations, au renforcement des connaissances, à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions.

Les partenariats entre associations de producteurs et scientifiques portent, selon les participants, sur les aspects suivants:

- communication d'informations aux aquaculteurs,
- identification des besoins des producteurs en matière de recherche,
- formulation de programmes de recherche nationaux et paneuropéens,
- gestion et suivi écologiques de la production de coquillages,
- coopération avec la chaîne de commercialisation,

- rempoissonnement des lacs,
- identification de critères et de paramètres scientifiques,
- assurance de la qualité des intrants utilisés en aquaculture (aliments, alevins, eau, compétences) et dans les pêches fondées sur l'élevage,
- formation des producteurs,
- gestion intégrée des pêches lagunaires et de l'aquaculture
- élaboration de stratégies nationales de développement du secteur aquacole,
- identification des goulets d'étranglement au niveau des politiques et des règlements et diversification de la production,
- amélioration des souches génétiques,
- carpiculture biologique.

Exemples de partenariats multipartites: gestion des pêches lagunaires en France et en Italie, qui implique des producteurs, des scientifiques, des professionnels de l'agroalimentaire, des négociants et des autorités gouvernementales, consortium de production de carpes et carpiculture multifonctionnelle en Hongrie.

La recherche aquacole porte de plus en plus sur des questions économiques et sociales, comme la gestion financière, la commercialisation de la production, la sécurité sanitaire des produits, les préférences des consommateurs, l'intégration avec la gestion locale et régionale et les aspects institutionnels, juridiques et organisationnels. On a de plus en plus recours à des méthodes d'évaluation issues des sciences sociales pour examiner les interactions entre les parties prenantes, analyser les chaînes de production, identifier des possibilités de développement dans les contextes local ou régional et faciliter la participation des parties prenantes, l'émergence de consensus et la formulation et l'application de politiques.

Dans certains pays d'Europe orientale et en Turquie, les nouvelles technologies de l'information, comme le courrier électronique et l'Internet, ne sont pas encore à l'ordre du jour des aquaculteurs; il existe toutefois des projets dans des pays comme la Russie qui visent à combler cette lacune.

De nombreux scientifiques et producteurs individuels s'intéressent encore presque uniquement à la production et ne prêtent pas une attention suffisante aux aspects financiers, commerciaux et qualitatifs du processus de production. La production orientée sur les marchés reste une exception dans certains pays d'Europe orientale et en Turquie, bien que des efforts soient faits pour multiplier les expériences et appliquer des méthodes de production qui donnent des produits aquacoles compétitifs.

Des partenariats visant à établir des chaînes de commercialisation pour les produits de la pêche permettraient aux producteurs de mieux réagir à la demande. Pour fonctionner, ces chaînes exigent une certaine coopération entre les producteurs, leurs associations, les scientifiques, les grossistes, le secteur agroalimentaire et les détaillants.

De plus en plus, les associations de producteurs auront à fournir à leurs membres des conseils techniques, économiques et financiers, notamment en ce qui concerne la faisabilité économique et technique de nouveaux systèmes de production élaborés par des scientifiques ou d'autres agents du secteur. Les partenariats entre associations et scientifiques peuvent aider les aquaculteurs dans plusieurs domaines comme la production (densité d'empoissonnement, régimes d'alimentation), les technologies (systèmes de production économes en eau et respectueux de l'environnement), gestion (amélioration des compétences en matière de

gestion des exploitations et des entreprises), économie (analyses coûts-avantages et études de faisabilité économique) et commercialisation (faiblesse des cours du marché, accès à l'information sur les marchés).

Les nouveaux venus dans le secteur aquacole semblent avoir du mal à obtenir des informations objectives et fiables sur les systèmes de production. On peut même se demander si une association de producteurs est vraiment la meilleure source à laquelle s'adresser pour obtenir les informations indispensables au démarrage d'une nouvelle entreprise aquacole et si une association de producteurs a vraiment intérêt à aider les nouveaux venus, dans la mesure où ceux-ci contribueront à accroître la concurrence entre les acteurs du secteur.

Les rapports parfois assez limités entre les scientifiques d'une part et les associations de producteurs ou les producteurs individuels de l'autre conduisent à se demander si les scientifiques font payer trop cher leurs services, par exemple l'évaluation de la qualité de l'eau, s'ils commercialisent leurs services de la manière la plus efficace ou s'ils répondent de manière appropriée à la demande.

Au-delà des partenariats déjà établis entre des scientifiques et des associations d'aquaculteurs, il conviendrait sans doute de développer des partenariats plus larges qui incluent les secteurs de la transformation, de la commercialisation et de la vente au détail, des ONG, les gouvernements et d'autres parties prenantes jouant un rôle clé.

TROISIÈME SÉANCE: NOUVEAUX RÉSULTATS SCIENTIFIQUES EN VUE D'UNE APPLICATION PRATIQUE

Les questions de sécurité sanitaire des aliments et de sécurité du consommateur sont une priorité absolue pour les producteurs aquacoles et les scientifiques. Le modèle de gestion de la sécurité sanitaire des aliments qui est présenté met en lumière la nécessité et les possibilités d'approches de gestion et de communication préventives et prévoyantes. Il faudrait introduire au niveau des exploitations des procédures comme le système HACCP et les associations de producteurs pourraient aider les aquaculteurs à les mettre en application. Il convient de sensibiliser davantage le consommateur à la qualité et à la sécurité sanitaire des produits de l'aquaculture. Les scientifiques peuvent aider les producteurs à déterminer les risques et à prendre les mesures qui s'imposent. Les consommateurs doivent être avertis des mesures de gestion de la sécurité sanitaire des aliments qui sont prises dans le domaine de l'aquaculture.

La production d'esturgeons en Russie a augmenté sensiblement grâce à l'aquaculture et aux techniques de pisciculture. Cette expansion est soutenue par la recherche-développement, les initiatives d'évaluation et de suivi des stocks qui incluent également la création d'une banque de gènes vivants et de stocks domestiques de géniteurs de huit espèces et de divers hybrides, ainsi que par la conception et le développement de conseils en technologies optimales d'alevinage. Des recherches ont été menées en collaboration avec les producteurs sur l'application de diludine pour les carpes contaminées par des agents radioactifs au Bélarus. Ces recherches ont montré que cet agent pouvait être utilisé efficacement pour combattre les effets des radionucléides, ainsi que pour accroître la productivité, stimuler la croissance, prévenir les malformations et réduire les effets mutagènes des polluants de l'environnement, contribuant ainsi à améliorer la productivité des élevages.

Les expériences menées sur les effets de faibles densités de peuplements de carpes herbivores sur l'écosystème des étangs montrent que l'utilisation de cette espèce n'est pas toujours utile

pour réduire la biomasse des plantes aquatiques et que la suppression des macrophytes par des moyens mécaniques est parfois préférable pour l'aménagement des étangs. La comparaison des données de température dans les étangs à carpe, enregistrées sur une période de 45 années, fait apparaître des fluctuations qui pourraient avoir affecté la production globale de carpes. La recherche fondamentale menée sur un nouvel hybride d'esturgeon indique une possibilité d'adaptation à l'aquaculture mais ces recherches devront être approfondies pour confirmer sa viabilité et son acceptabilité par les consommateurs. Les recherches menées sur le mullet d'eau douce en Tunisie montrent que l'enrichissement des aliments destinés aux alevins en lécithine peut s'avérer utile en période d'acclimatation avant leur introduction dans les lacs d'eau douce afin d'éviter les décès d'alevins par perte de réserve en lipides et de maintenir la structure des membranes dans l'eau douce. Des recherches à long terme ont été entreprises en collaboration avec l'association des pêcheurs à la ligne polonais pour examiner le repeuplement des rivières polonaises en cyprinidés rhéophiles au moyen de méthodes d'aquaculture en étang et de techniques de ponte artificielle. Ces recherches ont entraîné un accroissement du nombre d'étangs d'élevage produisant des cyprinidés fluviaux.

Les participants ont examiné les différences entre recherche fondamentale et recherche appliquée ainsi que l'utilisation pratique des résultats de la recherche. Il est nécessaire que les résultats des recherches et la terminologie scientifique soient transposés en un langage que les producteurs puissent comprendre aisément. L'idéal serait que chaque communication scientifique sur l'aquaculture comprenne un résumé en langage simple exposant les principales découvertes et leurs applications pratiques.

QUATRIÈME SÉANCE: AQUACULTURE ET PÊCHES

L'aquaculture et les pêches sont étroitement liées comme l'indique le fait que ces deux secteurs ont entrepris des programmes de développement et de réaménagement qui visent à surveiller et à améliorer les stocks de poissons dans les eaux intérieures.

Le rôle de l'aquaculture est de produire des aliments et de créer des revenus. Toutefois, certaines pratiques aquacoles irresponsables peuvent endommager l'environnement. Les pratiques aquacoles se sont améliorées et le secteur de l'aquaculture est davantage sensibilisé aux problèmes de l'environnement. Cette évolution a suscité un climat propice à l'aquaculture responsable. De plus, l'aquaculture s'avère utile pour la conservation et l'expansion des stocks menacés d'extinction (tels que la truite de mer, le saumon et le corégone anadrome). L'aquaculture peut aussi aider à sensibiliser le grand public à l'importance des ressources aquatiques.

La baisse de la production aquacole du delta du Danube en Roumanie au milieu des années 90 a été attribuée à la réduction des subventions de l'Etat, à l'augmentation des populations d'oiseaux protégés, à la propagation des mauvaises herbes dans les étangs qui a causé un préjudice économique aux éleveurs et à la libéralisation du marché qui a entraîné un fléchissement de la demande de carpes chinoises d'élevage.

La libéralisation du marché semble davantage un problème pour l'Europe de l'Est, où les espèces produites ne sont pas toujours celles que demandent les consommateurs. L'évolution du marché oblige les aquaculteurs à envisager de produire des espèces non traditionnelles. La science peut aider ces aquaculteurs à opérer ce changement grâce à la recherche appliquée.

Les gouvernements ont, semble-t-il, des difficultés à associer les aquaculteurs à la planification et au développement d'une politique générale lorsqu'ils ne sont pas regroupés en associations. L'absence d'associations de producteurs dans certains pays d'Europe de l'Est empêche les gouvernements et la communauté scientifique de trouver des partenaires qui puissent apporter une contribution utile au débat.

Dans certains pays d'Europe de l'Est, les aquaculteurs trouvent difficilement des crédits et des investissements car de mauvaises expériences passées dissuadent les banques de financer de nouveaux investissements dans ce secteur.

Il semblerait que la valeur des captures effectuées par les pêcheurs amateurs dans les eaux intérieures en Pologne soit supérieure à celle des pêches de capture commerciales dans les eaux intérieures et de l'aquaculture; des recherches plus approfondies seraient nécessaires pour confirmer ces données. La pêche de loisir est importante également par le nombre de personnes concernées et par sa contribution financière aux activités de repeuplement dans les pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est.

Au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en France, en Pologne, en Irlande et en Suède il existe des partenariats et des accords de coopération fructueux entre les associations de pêcheurs à la ligne et les organismes publics. Dans certains pays d'Europe de l'Ouest, on constate une modification régulière des espèces qui ont la préférence des pêcheurs amateurs, comme par exemple l'empoisonnement en truites arc-en-ciel pour la pêche à la mouche ou en carpes pour la pêche de poissons communs.

La construction de barrages hydroélectriques sur les principaux fleuves de Turquie a entraîné la destruction de l'habitat de l'esturgeon et la diminution de la production de cette espèce. Ce facteur, associé à la surpêche et à la mauvaise application des réglementations, menace d'extinction les stocks d'esturgeon.

Une surveillance attentive du milieu naturel et des activités de préservation de la diversité génétique seraient nécessaires pour aider les gouvernements à entreprendre des programmes de conservation des stocks, de reproduction en captivité et de repeuplement.

L'attention des participants a été appelée sur l'initiative Aquainnovation¹² qui est un exemple de partenariat entre la communauté scientifique et les associations de producteurs et les autres parties prenantes au niveau paneuropéen. Ce nouveau partenariat a été établi sous forme de projet visant à créer un réseau de toutes les parties concernées qui se pencheront sur le problème des lacunes dans le transfert international d'informations techniques essentielles pour les petites et moyennes entreprises.

La grande variété de réseaux, d'associations de producteurs et d'organisations qui sont décrits montre clairement que les associations doivent s'adapter aux conditions locales et à la situation socioéconomique de leurs membres.

CINQUIÈME SÉANCE: RECOMMANDATIONS

Les participants ont réaffirmé l'importance des partenariats pour la promotion de l'aquaculture durable et, en particulier, pour la mise en application des dispositions du Code

¹² Aquainnovation: www.aquainnovation.net

de conduite pour une pêche responsable de la FAO¹³ et du Code de conduite pour l'aquaculture européenne de la FEPA¹⁴.

Il convient de mettre davantage l'accent sur la diffusion des informations techniques auprès des aquaculteurs. Ces derniers n'ont pas facilement accès à la plupart des publications scientifiques et les principaux résultats des recherches doivent être traduits en langage aisément compréhensible dans des magazines de vulgarisation. Un autre moyen de diffuser des informations essentielles est d'organiser des ateliers, des réunions et des conférences où les aquaculteurs du secteur privé peuvent échanger leurs points de vue et leur expérience avec les scientifiques.

Des associations professionnelles efficaces sont nécessaires pour établir et maintenir des partenariats fructueux avec la communauté scientifique. Il convient d'instaurer une approche multidisciplinaire qui accorde une attention accrue aux consommateurs et aux aspects socioéconomiques. Cette évolution amène à renforcer la collaboration et la consultation entre toutes les parties prenantes, y compris les investisseurs potentiels. Il est nécessaire que les associations de producteurs aient accès à des compétences professionnelles en matière de gestion et de communication pour pouvoir faire face au développement du secteur et à l'évolution du marché et de la demande des consommateurs. Un soutien est nécessaire pour développer et renforcer les associations de producteurs dans les pays où l'aquaculture se développe ou évolue.

Il est nécessaire de disposer d'associations nationales plus performantes capables de réagir à l'évolution des lois et du marché et à la demande des consommateurs, ainsi que de garantir une meilleure autorégulation. Pour y parvenir, des partenariats doivent être instaurés avec la communauté scientifique ainsi que des réseaux et une communication efficaces. Ces conditions sont réunies en Europe mais des efforts sont nécessaires pour améliorer la diffusion et la coopération au niveau le plus élémentaire.

La deuxième séance a recommandé ce qui suit:

- Promouvoir des partenariats durables aux niveaux local, national et international en mettant l'accent sur le développement des compétences et l'apport de ressources financières pour les associations de producteurs.
- Promouvoir les programmes RDT de l'Union européenne applicables aux petites et moyennes entreprises et aux groupements associatifs et leur application potentielle à la création et au renforcement des partenariats.
- Poursuivre la collaboration entre les organisations internationales et intergouvernementales comme la CECPI, la FEPA et l'EAS afin de démontrer les avantages et la contribution des partenariats à la promotion de l'aquaculture durable en eau douce.
- Accorder un financement de base pour promouvoir les réseaux et surmonter les obstacles linguistiques qui empêchent de diffuser efficacement les résultats des recherches et entravent la communication avec les secteurs des pêches en eaux intérieures et de l'aquaculture.

¹³ FAO Code de conduite pour une pêche responsable: <http://www.fao.org/DOCREP/005/v9878e/v9878e00.htm>

¹⁴ FEPA code de conduite pour l'aquaculture européenne:

<http://www.feap.info/FileLibrary/6/FEAP%20Code%20of%20Conduct.pdf>

- Inciter les organisations comme la CECPI à étudier l'influence des facteurs socioéconomiques sur la durabilité des pêches en eaux intérieures et de l'aquaculture.

Les scientifiques et les associations d'aquaculteurs devraient, conjointement, prendre en considération les conséquences potentielles de la recherche sur leurs activités futures car certaines recherches pourraient avoir des répercussions négatives sur le développement du secteur.

Les délégués ont souligné l'importance des partenariats entre les associations de producteurs au niveau national citant l'exemple de la restructuration actuelle des fédérations nationales d'associations en France et au Danemark.

Il conviendrait de rechercher la participation de partenaires représentant les associations de conservation de la nature car beaucoup de partenariats ne comprennent aucun représentant des mouvements de conservation ou de défense de l'environnement.

Les participants ont félicité la CECPI et les organisateurs de ce symposium d'avoir choisi comme thème «Le développement de l'aquaculture – partenariat entre scientifiques et associations de producteurs». Ils ont conclu que les partenariats entre scientifiques et organisations de producteurs étaient importants non seulement pour le développement futur du secteur aquacole mais aussi pour le développement des pêches en eaux intérieures. Ils ont recommandé que la CECPI poursuive dans cette voie lors de futurs symposiums en élargissant le champ d'activité des symposiums pour y inclure d'autres partenaires concernés.

Les participants ont recommandé que la CECPI cherche le moyen de renforcer l'interaction entre les divers intérêts représentés au symposium, tout en mettant l'accent sur les objectifs et les thèmes de la réunion. Les futures réunions pourraient inclure des sessions parallèles et des ateliers portant sur des thèmes spécifiques qui permettraient de mieux rentabiliser la durée de la réunion et d'améliorer la qualité de ses recommandations finales. Cette approche permettrait à tous les partenaires participant à ces réunions de se concentrer davantage sur leurs domaines d'intérêt respectifs.

L'une des principales difficultés des partenariats entre scientifiques et associations de producteurs consiste à établir et maintenir une communication efficace. Les problèmes de financement de la recherche appliquée sont fréquents car certains estiment que le secteur de l'aquaculture devrait financer lui-même ses programmes et activités de recherche appliquée. Un financement public de la recherche aquacole est toutefois nécessaire.

Certaines grandes sociétés européennes de production d'aliments pour l'aquaculture ont créé des systèmes très efficaces de diffusion des résultats de leurs recherches appliquées et de fourniture d'informations et de conseils aux aquaculteurs sur bien d'autres sujets que l'alimentation des poissons.

Il est essentiel que la communauté scientifique emploie un langage simple, non technique pour diffuser des informations auprès des aquaculteurs et pour permettre aux bulletins et outils de communication sur Internet AquaFlow et Aquamedia d'être plus efficaces.

Les participants ont appelé l'attention sur les enseignements qui peuvent être tirés des pays extérieurs à l'Europe. En particulier, les progrès en matière de cogestion en Asie et les

méthodes adoptées sur ce continent peuvent être utiles pour l'Europe. C'est pourquoi un échange interrégional d'informations est également nécessaire.

Les participants sont également parvenus aux conclusions suivantes:

- Il existe des liens étroits entre l'aquaculture et les pêches.
- Ces deux secteurs ont entrepris des programmes de réhabilitation visant à améliorer les stocks de poisson en eaux intérieures.
- L'évolution du marché oblige les aquaculteurs à se tourner vers l'élevage d'autres espèces.
- La grande variété de réseaux et d'associations de producteurs indique que les conditions socioéconomiques locales de leurs membres sont des facteurs déterminants pour les activités de ces associations.
- La pêche de loisir est importante pour le développement de l'aquaculture, pour la reconstitution des stocks de poisson et pour l'économie en général.

Annexe F**PROJET DE PROSPECTUS****ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE, MAÎTRISE DES CRUES ET PRISES D'EAU:
INCIDENCES SUR LES POISSONS ET LES PÊCHES****GÉNÉRALITÉS**

De plus en plus souvent en Europe, le cours des fleuves et des rivières est modifié par des centrales hydroélectriques et par d'autres systèmes d'utilisation des ressources en eau. Ce processus est actuellement accéléré par la tendance récente à promouvoir la création de petites installations hydroélectriques dans beaucoup de pays. Toutefois, la canalisation des cours d'eau et la maîtrise des eaux qui accompagnent le fonctionnement des centrales électriques, la prévention des inondations et le prélèvement de l'eau pour l'agriculture et les usages domestiques, provoquent de graves dégâts dans l'écosystème aquatique, en dépit des dénégations de certains groupes de pression selon lesquelles les centrales hydroélectriques sont une source d'énergie durable. Les eaux de retenue en amont des barrages peuvent offrir de nouvelles possibilités de pêche, mais elles ont aussi une incidence sur le milieu naturel des poissons car elles modifient l'habitat et les conditions hydrologiques. Des répercussions graves et durables sont constatées en aval des barrages, où la morphologie des rivières et leur débit sont modifiés et les trajectoires de migration des poissons interrompues. Les autres questions qui préoccupent la CECPI dans ce contexte sont la manipulation responsable des poissons et la propagation des maladies. Comme de nombreux intervenants reconnaissent l'importance de ces questions dans toute l'Europe, la CECPI organisera un symposium pour examiner ces problèmes et envisager des mesures destinées à limiter l'incidence de ces activités.

OBJET

L'objet du Symposium sera d'étudier l'incidence, sur les poissons et les pêches, des activités qui modifient les conditions hydrologiques des fleuves, en particulier les centrales hydroélectriques, la prévention des inondations et les prises d'eau; d'envisager des méthodes de prévention et de remise en état et de récapituler les questions sociales, économiques et juridiques.

OBJECTIFS

Les objectifs du Symposium seront les suivants:

1. Examiner l'ampleur et la diversité des incidences, sur les populations de poissons, des structures et des activités modifiant le débit des cours d'eau.
2. Envisager le moyen d'éviter ou de limiter les effets de ces structures sur les poissons, notamment par: le démantèlement des barrages; l'ouverture de passages pour les poissons en amont et en aval; l'établissement de critères environnementaux pour le débit et les rejets afin de conserver l'habitat et les populations de poissons.
3. Recommander des directives pour éviter ou limiter les effets négatifs de ces structures sur les poissons et garantir une répartition équitable des eaux entre les pêches et les autres utilisations.

4. Recueillir des informations pour sensibiliser les décideurs et les responsables aux effets de ces structures.
5. Favoriser le dialogue entre les décideurs, les ingénieurs et le secteur des pêches en ce qui concerne le fonctionnement de ces structures.

THEMES

1. Déterminer l'ampleur et la répartition, la situation actuelle et les caractéristiques locales des centrales hydroélectriques en Europe pour ce qui est de leurs effets sur les pêches.
2. Envisager le démantèlement des réservoirs, la répartition et l'efficacité des passes à poissons, des systèmes de guidage des poissons et des mesures de gestion destinées à limiter les effets de ces structures sur les populations de poissons et les pêches.
3. Examiner des méthodes et des approches destinées à établir des débits écologiques pour les poissons, en particulier les potamodromes, les diadromes et les espèces menacées.
4. Evaluer sur le plan social et économique l'équilibre à maintenir entre la production d'énergie et les autres activités hydriques, d'une part, et les moyens d'existence reposant sur la pêche et les ressources écologiques, de l'autre.
5. Examiner les directives et les mécanismes juridiques existants et proposés réglementant les relations entre les pêches et les activités qui modifient l'hydrologie des cours d'eau.

PARTICIPATION

Ce symposium s'adresse aux spécialistes de l'environnement et des pêches, aux décideurs responsables de la répartition des eaux, aux ingénieurs et aux représentants des secteurs de l'eau et de l'électricité. Des contributions sont attendues des pays membres de la CECPI, des autres organisations internationales participantes et des pays qui ont une expérience et un intérêt pour ces problèmes.

ORGANISATION

Le Symposium comprendra six sessions. Chacune d'entre elles commencera par un exposé de 30 minutes présenté par le responsable de la session qui résumera le contenu du document. Elle sera suivie par un exposé de 15 minutes présentant certaines expériences. Les présentations orales seront complétées par des affiches, le cas échéant.

SESSIONS

Session 1: Evaluation des problèmes et des incidences

Les travaux porteront sur l'ampleur et la diversité des interactions entre la production d'énergie, la maîtrise des crues et les prises d'eau, d'une part, et les poissons et les pêches, de l'autre. Les communications porteront sur les activités présentes et futures des pays membres de la CECPI qui ont une incidence significative sur l'hydrologie des cours d'eau.

Session 2: Atténuation des effets et remise en état

Les participants examineront des stratégies destinées à atténuer les effets de la régulation des flux des cours d'eau. Elles pourront inclure, entre autres, des passes pour la circulation en amont et en aval des poissons, le maintien de substrats de frai, la reconstitution de la diversité des chéneaux, la reconnexion des plaines de crue et le démantèlement des barrages.

Session 3: Critères environnementaux régissant le débit; méthodologies et pratiques

Les participants examineront les méthodologies actuellement utilisées pour évaluer les critères régissant le débit, pour la conservation du poisson et des pêches. Des études de cas seront présentées pour illustrer les succès et les échecs des méthodes actuelles et chercher à établir une base scientifique pour ces critères. Pour les questions de débit, il convient d'examiner également les prélèvements dans les retenues d'eau ainsi que les lâchers d'eau répondant à la demande en période de pointe et les autres caractéristiques des flux des cours d'eau.

Session 4: Problèmes socioéconomiques et conservation

Les participants s'efforceront de mettre en lumière l'équilibre nécessaire entre la production d'énergie et les autres activités modifiant le débit, d'une part, et les moyens d'existence qui reposent sur la pêche et les ressources écologiques, d'autre part. Ils examineront également l'incidence sociale et les effets sur la conservation des modifications de la structure des pêches et des cours d'eau découlant de l'altération des flux.

Session 5: Directives, réglementations et aspects juridiques

Les travaux porteront sur les directives, les réglementations et les dispositions juridiques actuelles et prévues dans le but de conseiller les décideurs sur l'utilité de ces mécanismes pour une répartition équitable des eaux entre les pêches et les diverses activités humaines modifiant le débit des cours d'eau.

Session 6: Conclusions et recommandations

Cette session tirera les conclusions de ces travaux et formulera des recommandations à partir de la documentation présentée au Symposium.

COMITÉ DIRECTEUR

Président (du pays hôte)

Coordonnateur du Symposium

Animateurs des sessions:

Session 1

Session 2

Session 3

Session 4

Session 5

Secrétaire technique

R. Welcomme

S. Schmutz

M. Larinier

I. Cowx

G. Castelnaud

T. Brenner

G. Marmulla

La Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) a tenu sa vingt-troisième session à Wierzba (Pologne), du 26 mai au 2 juin 2004. En conjonction, un Symposium sur le développement de l'aquaculture – Partenariat entre scientifiques et associations de producteurs a été organisé. Les participants ont passé en revue les activités de la CECPI depuis 2002 dans les domaines suivants: biologie et gestion des pêches, aquaculture, protection des ressources aquatiques et aspects économiques et sociaux. La CECPI a examiné et approuvé son futur programme de travail et en particulier les activités qui seront entreprises jusqu'à la prochaine session de la Commission en 2006. La vingt-quatrième session sera précédée par un symposium intitulé «Energie hydroélectrique, maîtrise des crues et prises d'eau: incidences sur les poissons et les pêches».

ISBN 92-5-205306-9 ISSN 1014-6547



9 789252 053064

TR/M/Y6025F/1/05.05/400